

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2025

Instance de Protection des Données
à Caractère Personnel (IPDCP)



(+228) 22 25 13 34
(+228) 70 36 33 33



contact@ipdcp.tg
ipdcptogo@gmail.com



05BP 737 Agoè 2 Lions
Lomé- Togo

SOMMAIRE

Vision du Président du Conseil.....	i
Mot du Président de l'IPDCP.....	ii
PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'IPDCP.....	12
CHAPITRE 1 : Le cadre juridique de l'instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP).....	14
I. Au plan international.....	14
II. Au plan africain.....	14
III. Au plan régional.....	15
IV. Au plan national.....	15
CHAPITRE 2 : Les missions & pouvoirs de l'instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP).....	17
I. Mission générale.....	17
II. Missions spécifiques.....	17
CHAPITRE 3 : Organisation et fonctionnement de l'instance de protection des données à caractère personnel.....	23
I. Le comité de direction.....	23
CHAPITRE 4 : Les ressources de l'IPDCP.....	26
I. Les ressources humaines de l'IPDCP.....	26
II. Les ressources financières.....	28
III. Les charges financières.....	29
IV. Les ressources matérielles.....	32
CHAPITRE 5 : L'IPDCP & ses potentiels partenaires institutionnels.....	34
I. Les Ministères.....	34
II. Les institutions de l'Etat.....	39
III. Les partenaires techniques de l'IPDCP.....	40
IV. Les potentiels partenaires techniques et financiers.....	43
PARTIE 2 : LES ACTIVITES DE L'IPDCP.....	46
CHAPITRE 1 : L'opérationnalisation de l'IPDCP.....	48
CHAPITRE 2 : Encadrement des dispositifs d'installation des cameras vidéosurveillance.....	139

PARTIE 3 : LES PERSPECTIVES, LES DEFIS ET LES DIRECTIVES DE L'IPDCP	146
CHAPITRE 1 : Les perspectives de l'IPDCP.....	147
I. Encadrement de la vidéosurveillance.....	147
II. Alerte sur la nouvelle politique de confidentialité de Meta et sur les pratiques des plateformes numériques.....	148
III. Rappel du respect du principe de consentement lors des réunions, ateliers et conférences.....	149
IV. Note de rappel adressée à l'ANID et à l'INSEED dans le cadre du projet "e-ID Togo"	150
CHAPITRE 2 : Les défis de l'IPDCP.....	151
I. Les défis techniques.....	151
II. Les défis institutionnels.....	152
III. Les contraintes budgétaires.....	153
CHAPITRE 3 : Les directives de l'IPDCP.....	154
I. Renforcement du cadre juridique et institutionnel.....	154
II. Élaboration et mise en œuvre du Plan stratégique 2026–2028.....	155
III. Promotion de la culture de protection des données auprès des citoyens.....	156
IV. Renforcement des compétences et professionnalisation des acteurs.....	157
V. Renforcement des partenariats institutionnels.....	158
VI. Ancrage régional et international.....	158
Conclusion.....	161

DEFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES

ANFCT	: Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales
ANID	: Agence Nationale d'Identification
ATPD	: Association Togolaise pour la Promotion du Droit
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNP-Togo	: Conseil National du Patronat du Togo
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPD	: Correspondants à la Protection des Données
DIPES	: Digital Policy Engagement Series
FIPDCP	: Forum International sur la Protection des Données à Caractère Personnel
GIZ	: Agence de Coopération Internationale Allemande
HARC	: Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite, audiovisuelle et numérique
IA	: Intelligence Artificielle
ICAT	: Institut de Conseil et d'Appui Technique
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
IPDCP	: Instance de Protection des Données à Caractère Personnel
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIF	: Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
PEA	: Pôles d'Entreprises Agricoles
TPME	: Très Petites et Moyennes Entreprises
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine



VISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

SEM FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ PRÉSIDENT DU CONSEIL

Sous l'impulsion visionnaire de Son Excellence Monsieur Faure Esozimna GNASSINGBÉ, Président du Conseil, le Togo s'est résolument engagé dans une dynamique de modernisation institutionnelle et technologique sans précédent.

La création de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019, complétée par le décret n°2020-111/PR et le décret n°2024-047/PR du 30 septembre 2024, marque une étape déterminante dans la construction d'un État moderne, responsable et protecteur des droits et libertés à l'ère du numérique.

L'avènement de la 5^e République togolaise s'inscrit dans cette même logique de refondation et de projection vers l'avenir. Elle introduit une approche renouvelée de la gouvernance et surtout l'inclusion numérique fondée sur la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne.

Au cœur de ce nouveau pacte républicain, la protection de la vie privée s'impose comme un droit fondamental, indissociable de la dignité humaine et de la liberté individuelle.

En reconnaissant la protection des données personnelles comme un enjeu de citoyenneté, le Togo affirme sa volonté de garantir à chaque citoyen un espace numérique sécurisé, éthique et inclusif.

La 5^e République vient ainsi consolider un principe nouveau dans la construction démocratique togolaise : celui du contrôle du citoyen sur ses propres données, condition nécessaire à la confiance dans l'État et dans les institutions publiques modernes.

Cette orientation politique majeure consacre le Togo comme l'un des pays africains à avoir élevé la protection de la vie privée au rang de priorité

nationale, témoignant de la clairvoyance du Président du Conseil et de la maturité de la gouvernance publique.

Cette ambition se matérialise à travers la mise en place de politiques structurantes telles que la stratégie nationale de transformation numérique, le développement des infrastructures de connectivité, la promotion de l'Intelligence Artificielle et la création de cadres réglementaires innovants.

Dans ce dispositif, l'IPDCP joue un rôle pivot. Elle agit comme le garant de la transformation numérique du pays dans le respect des droits et libertés fondamentaux.

Selon la vision éclairée du Président du Conseil, les données personnelles constituent un capital stratégique pour le Togo et pour l'Afrique dans son ensemble.

Elles représentent à la fois une ressource économique, un levier d'innovation et un enjeu de souveraineté. Mais ce capital, s'il est mal protégé, peut devenir une source de dépendance technologique et d'exploitation étrangère.

C'est pourquoi le Président du Conseil appelle à une gouvernance responsable et éthique des données, fondée sur la sécurité, la transparence et la valorisation locale.

Les données doivent être collectées, structurées, valorisées et protégées dans un cadre de confiance, garantissant que leur utilisation contribue au développement national, à la recherche et à l'innovation, sans compromettre les libertés individuelles.

La 5^e République offre à cet égard un cadre constitutionnel propice à cette nouvelle approche : celle d'un État protecteur des droits numériques de ses citoyens, garantissant la souveraineté numérique comme pilier de son indépendance et de son rayonnement international.

Le Togo, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, s'inscrit dans une vision panafricaine ambitieuse : celle de

faire de l’Afrique un acteur souverain dans la gouvernance mondiale des données et de l’Intelligence Artificielle.

Le Président du Conseil n’a eu de cesse de rappeler que l’Afrique possède des atouts stratégiques uniques, notamment une jeunesse dynamique, des données linguistiques et culturelles exceptionnelles et des ressources naturelles critiques qu’il convient de protéger et de valoriser.

Cette ambition s’inscrit dans la continuité des engagements du Togo pour la transformation numérique inclusive, la cybersécurité, et la protection des infrastructures critiques.



MOT DU PRÉSIDENT DE L'IPDCP

LIEUTENANT-COLONEL BELEI BÉDIANI PRÉSIDENT DE L'IPDCP

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et de fierté que je m'adresse à vous, à l'occasion de la publication du rapport général de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP).

Ce document, au-delà de son caractère administratif, se veut le reflet d'une ambition nationale : celle de construire une société numérique togolaise fondée sur la confiance, la transparence et la dignité humaine.

Créée sous l'impulsion visionnaire de Son Excellence Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBÉ**, Président du Conseil, l'IPDCP incarne la volonté du Chef de l'État de faire de la protection de la vie privée un pilier de la 5^e République.

Cette volonté, traduite par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel et par le décret n°2020-111/PR, a permis de doter le Togo d'un instrument institutionnel moderne, à la hauteur des défis posés par la transformation numérique et l'essor de l'Intelligence Artificielle.

Aujourd'hui, la donnée est au cœur de nos vies. Elle circule, alimente nos échanges, nos décisions, nos services publics, nos entreprises et nos administrations. Elle est devenue un levier du développement économique et social, mais aussi un enjeu de souveraineté nationale.

Dans ce contexte, l'IPDCP s'impose comme le garant de la confiance numérique, veillant à ce que chaque innovation, chaque projet digital, chaque utilisation d'une donnée personnelle se fasse dans le respect de la loi.

Notre mission est à la fois juridique, pédagogique et stratégique. Juridique d'abord, parce que nous veillons à la conformité des traitements aux dispositions de la loi et aux standards internationaux.

Pédagogique ensuite, parce que nous accompagnons, sensibilisons et formons les acteurs publics et privés à la culture de la protection des données.

Stratégique enfin, parce que la donnée, si elle est bien gouvernée, devient un atout pour l'État, un vecteur d'innovation, et un levier de souveraineté.

Je tiens ici à saluer l'engagement constant de tous ceux qui participent à cet effort collectif : les équipes de l'IPDCP, les Correspondants à la Protection des Données (CPD), les responsables d'administrations, les entreprises, les organisations de la société civile, mais surtout les citoyens togolais, de plus en plus conscients de la valeur et de la sensibilité de leurs informations personnelles.

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives dans la structuration et le rayonnement de l'IPDCP.

Nos activités se sont intensifiées autour de trois axes majeurs : la régulation, l'accompagnement et la coopération.

Sur le plan de la régulation, l'Instance a poursuivi l'examen des déclarations et des demandes d'autorisation de traitements, conformément aux dispositions de la loi. Principalement, l'encadrement des systèmes de vidéosurveillance et de vidéoprotection a été au cœur de nos actions.

Sur le plan de l'accompagnement, nous avons initié de nombreuses actions de sensibilisation destinées aux administrations publiques, aux entreprises et aux associations.

L'un de nos projets phares demeure la mise en place d'une base de données des correspondants à la protection des données (CPD), véritables relais de l'IPDCP au sein des structures. Cette initiative vise à préparer des programmes de formations afin de doter chaque entité d'une compétence interne capable d'assurer la conformité et de promouvoir une gouvernance éthique de la donnée.

Enfin, sur le plan de la coopération, l'IPDCP s'est inscrite dans une dynamique régionale et internationale. Nous avons participé à plusieurs rencontres stratégiques avec des autorités sœurs et des organisations spécialisées, dans l'optique de positionner le Togo comme un acteur incontournable de la souveraineté numérique africaine.

Cette diplomatie des données est essentielle pour défendre nos intérêts, partager nos expériences et participer activement à la construction d'un espace numérique africain fondé sur les valeurs d'éthique, d'inclusion et de respect des droits humains.

À vous, responsables d'institutions publiques, dirigeants d'entreprises, acteurs économiques, représentants d'organisations internationales et de la société civile, je souhaite adresser un message de responsabilité et de partenariat.

La protection des données personnelles n'est pas une contrainte, mais un gage de crédibilité, un avantage compétitif, un label de confiance dans un monde où la transparence et la sécurité deviennent des critères essentiels de légitimité.

Chaque institution, chaque administration, chaque organisation est appelée à prendre toute la mesure de ses obligations légales, mais aussi de son rôle citoyen dans la construction d'un Togo numérique responsable.

L'IPDCP se tient à vos côtés pour accompagner vos démarches, renforcer vos capacités et vous fournir les outils nécessaires à la mise en conformité.

Je vous invite à intégrer, dans vos stratégies et politiques internes, la dimension "protection des données" dès la conception de vos projets. Cette approche dite de "Privacy by Design" n'est plus une option : elle est devenue un pilier de toute transformation numérique durable.

C'est en conjuguant rigueur, innovation et éthique que nous parviendrons à bâtir un environnement de confiance, favorable à l'investissement, à la recherche et au progrès social.

Mesdames, Messieurs

Le numérique est une promesse de progrès, mais aussi une responsabilité collective.

Chaque donnée, chaque innovation, chaque transformation doit être pensée dans le respect de la personne humaine et des valeurs qui fondent notre République.

Le chemin est encore long, mais nous avons les fondations solides, la vision claire et la volonté politique ferme pour réussir.

Fort de ces atouts, je réaffirme l'engagement total de l'IPDCP à accompagner cette mutation avec rigueur, transparence et sens du devoir.

Au nom de l'IPDCP, je remercie tous nos partenaires institutionnels, nos correspondants, nos formateurs, nos collaborateurs et l'ensemble des citoyens togolais qui font vivre, chaque jour, la culture de la protection des données personnelles.

Ensemble, faisons du Togo un modèle africain de souveraineté numérique, d'éthique technologique et de confiance citoyenne.



PARTIE 1: PRÉSENTATION DE L'IPDCP

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) constitue l'un des piliers institutionnels majeurs du dispositif national de gouvernance numérique. Créée par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel, elle incarne la volonté politique du Togo de garantir le respect de la vie privée, des droits et libertés fondamentaux à l'ère du numérique.

Autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'IPDCP assure la régulation, le contrôle et la promotion d'une utilisation éthique, licite et sécurisée des données personnelles sur le territoire national. Son action s'inscrit dans le prolongement des engagements internationaux du Togo et dans le cadre d'une politique publique ambitieuse en matière de confiance numérique, de cybersécurité et de développement d'une économie digitale responsable.

La présente partie expose le cadre juridique dans lequel s'inscrit la protection des données à caractère personnel, puis présente les missions, attributions et les pouvoirs dévolus à l'Instance.

La protection des données personnelles repose sur un corpus juridique articulé autour de normes internationales, continentales, régionales et nationales. Ce socle normatif traduit la convergence des instruments juridiques et des politiques publiques vers la reconnaissance du droit à la protection des données comme une composante essentielle du droit fondamental à la vie privée. Dans cette perspective, le Togo s'est résolument inscrit dans la dynamique mondiale et africaine de promotion d'un espace numérique fondé sur la confiance, la responsabilité et la transparence.

I. Au plan international

La protection des données à caractère personnel s'inscrit dans un mouvement mondial de reconnaissance du droit à la vie privée comme un droit fondamental.

La Résolution A/RES/45/95 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1990 énonce les Principes directeurs pour la réglementation des fichiers personnels informatisés. Elle constitue le texte fondateur de la gouvernance mondiale en matière de protection des données, en posant les bases de la transparence, de la licéité du traitement et du respect des droits des personnes concernées.

Ce texte de référence a inspiré de nombreux instruments ultérieurs, notamment les lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et les cadres normatifs des Nations Unies relatifs à la protection de la vie privée à l'ère numérique.

II. Au plan africain

Sur le continent, l'engagement du Togo s'est concrétisé par la signature et la ratification de la Convention de Malabo, adoptée le 27 juin 2014 par l'Union africaine, relative à la cybersécurité et à la protection des données à caractère personnel.

Cette convention constitue le premier instrument continental juridiquement contraignant en la matière. Elle promeut une harmonisation des législations africaines autour de principes cardinaux tels que :

- ✚ la légitimité et la finalité du traitement des données ;
- ✚ la sécurité et la confidentialité des informations ;
- ✚ la mise en place d'autorités nationales indépendantes de protection des données ;
- ✚ la coopération entre États parties en matière d'investigations et d'assistance technique.

À travers cette adhésion, le Togo affirme son engagement à faire du numérique un levier de développement inclusif fondé sur la responsabilité, la confiance et la protection des citoyens.

III. Au plan régional

Au niveau ouest-africain, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel, qui renforce le cadre de confiance numérique dans l'espace communautaire.

Cet instrument régional consacre l'obligation pour chaque État membre de créer une autorité indépendante chargée de la régulation des traitements de données, d'encourager la libre circulation des données dans la sous-région et de garantir la protection des droits des citoyens.

L'IPDCP s'inscrit ainsi dans la continuité des engagements régionaux et entend œuvrer avec les autorités sœurs de la sous-région pour renforcer les mécanismes de concertation et de coopération mis en place.

IV. Au plan national

Le dispositif juridique togolais en matière de protection des données personnelles repose sur un ensemble cohérent de textes constitutionnels, législatifs et réglementaires, à savoir :

- ✚ La Constitution du 06 mai 2024 qui consacre les libertés et droits fondamentaux des personnes ;

- ✚ La loi n°2017-006 du 22 juin 2017 d'orientation sur la société de l'information ;
- ✚ La loi n°2017-007 du 22 juin 2017 relative aux transactions électroniques
- ✚ La loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité ;
- ✚ La loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel, qui crée l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) et définit ses attributions, missions et pouvoirs ;
- ✚ Le décret n°2020-111/PR du 09 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'IPDCP, fixant sa structure interne et ses modalités de gestion administrative et financière ;
- ✚ Le décret n°2024-047/PR du 30 septembre 2024 portant nomination du Président de l'IPDCP, marquant le démarrage effectif des activités de l'Institution.

Ces instruments traduisent la volonté du Gouvernement togolais de renforcer la gouvernance numérique et de garantir la protection effective des citoyens dans l'économie digitale.

Créée pour garantir l'application effective de la loi n°2019-014, l'IPDCP incarne la régulation éthique et juridique du traitement des données personnelles au Togo. Ses missions, larges et transversales, couvrent la régulation des traitements, l'accompagnement des acteurs, la sensibilisation du public et le contrôle du respect de la législation en vigueur. Ces attributions s'exercent dans le cadre d'une indépendance institutionnelle et dans le strict respect des principes de légalité, de proportionnalité et de transparence.

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel constitue un pilier essentiel de la souveraineté numérique du Togo. Son cadre juridique robuste, ses missions étendues et son ancrage institutionnel fort traduisent la détermination nationale à garantir la confiance numérique, la transparence et la protection effective des citoyens dans l'écosystème digital.

I. Mission générale

Autorité administrative indépendante, l'IPDCP veille à ce que tout traitement de données à caractère personnel soit effectué conformément aux dispositions légales en vigueur, dans le respect de la vie privée et des libertés et des droits des personnes concernées.

II. Missions spécifiques

Les missions de l'IPDCP s'articulent autour de trois axes stratégiques : la régulation, le conseil et la sensibilisation.

1. Mission de régulation

L'Instance contrôle la conformité des traitements, délivre les autorisations prévues par la loi et assure un suivi permanent de leur mise en œuvre.

Elle reçoit les formalités préalables, les réclamations et plaintes relatives aux traitements de données, et peut saisir le Procureur de la République des infractions constatées.

Au titre de l'année 2025, l'Instance a enregistré cinquante-cinq (55) déclarations, six (06) demandes d'autorisation, et une plainte.

1.1. Déclaration de traitements

N°	Secteur d'activité du RT	Intitulé du traitement	Suite réservée	Nombre
01	Assurances	Vidéosurveillance / vidéoprotection	Etudes en cours	2
02	Banques			4
03	Commerce général			9
04	Distribution produits pétroliers			2
05	Etablissement de santé publics			1
06	Pharmacie et services de santé privés			11
07	Hôtellerie/ Résidence privée			13
08	Restauration / Bar			1
09	Services financiers/paiement électronique			1
10	Services informatiques/Numérique			4
11	Services techniques et maintenance			2
12	Télécommunications			1
13	Transport/Logistique			5
Total				56

1.2. Demandes d'autorisation

À ce stade, les demandes d'autorisation reçues par l'IPDCP n'ont pas encore fait l'objet d'un examen approfondi aboutissant à une autorisation formelle au sens de la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel. L'Instance s'est limitée à la formulation des recommandations préliminaires destinées à encadrer temporairement les traitements envisagés, en attendant l'opérationnalisation complète des mécanismes procéduraux indispensables à l'instruction intégrale et à la régularisation des dossiers.

N°	Responsable de traitements	Objet	Suite provisoire réservée
01	GROUPE TOGOCOM	Traitement à distance des données clients Projet de « nano prêt »	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles/
02	GROUPE TOGOCOM	Traitement à distance de données clients de TOGOCOM	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles
03	GROUPE TOGOCOM	Traitement à distance de données clients de TOGOCOM/projet DNA MOBILE 360 DATAMART	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles
04	GROUPE TOGOCOM	Accès aux données dans le cadre du projet AML-REIS	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles
05	GROUPE TOGOCOM	Accès aux données du réseau de distribution par le prestataire OPERATA	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles
06	GROUPE TOGOCOM	Traitement à distance des données commerciales	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles
07	BLUEMIND FONDATION	Evaluation d'impact du programme Heal by Hair	Recommandations sur les mesures juridiques, techniques et organisationnelles

1.3. Gestion des plaintes

L'IPDCP a reçu une plainte de Monsieur A.B. contre le sieur A.C. Le plaignant alléguait avoir été filmé à son insu et sans son consentement lors d'une opération de contrôle réalisée sur son lieu de travail, et soutenait que les images ainsi captées, constituant des données à caractère personnel, auraient ensuite été divulguées sans son accord. Saisie de l'affaire, l'IPDCP a procédé à un examen préliminaire de la plainte, notamment en invitant les parties à présenter leurs observations et en analysant les éléments communiqués. Au terme de cette instruction initiale, il est apparu que les faits dénoncés faisaient déjà l'objet d'une procédure pendante devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lomé. Conformément au principe de subsidiarité, l'IPDCP a décidé de surseoir au traitement de la plainte, dans l'attente de l'issue de la procédure engagée devant le Tribunal.

2. Mission d'appui, de conseil et d'accompagnement

L'IPDCP accompagne les administrations, les entreprises et les acteurs économiques dans la mise en conformité de leurs activités.

Elle émet des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des données et propose au Gouvernement toute mesure d'amélioration du cadre juridique national.

3. Mission de sensibilisation

L'Instance œuvre à la sensibilisation des citoyens, sur les risques liés à l'usage des nouvelles technologies et sur leurs droits numériques.

Elle conduit des actions de formation, de communication et de diffusion de supports pédagogiques de bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles.

L'exécution des missions confiées à l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel trouve son effectivité dans l'exercice de pouvoirs régaliens, conférés par la loi, lui permettant d'assurer le respect des obligations légales par les responsables de traitement.

4. Pouvoirs de l'IPDCP

Ses pouvoirs, de nature administrative, coercitive et conservatoire, constituent le socle opérationnel de la régulation en matière de protection des données à caractère personnel.

4.1. Pouvoir de contrôle

L'Instance dispose du droit de communication de tous documents nécessaires à l'exercice de sa mission, quel qu'en soit le support. Elle peut procéder à des vérifications sur place ou sur convocation, accéder aux programmes informatiques et recueillir toute justification utile. Ces contrôles peuvent être menés avec l'assistance d'experts désignés.

4.2. Pouvoir d'injonction

En cas de manquements, l'IPDCP peut adresser :

- ✚ un avertissement au responsable de traitement ;
- ✚ une mise en demeure de se conformer à la loi dans un délai imparti.

4.3. Pouvoir de sanction

Lorsque les manquements persistent, l'Instance peut prononcer :

- ✚ le retrait provisoire ou définitif d'une autorisation ;
- ✚ une amende administrative pouvant aller jusqu'à 100 millions de francs CFA ;
- ✚ une astreinte maximale de 5 millions de francs CFA par jour.

4.4. Les mesures d'urgence

En cas d'urgence, lorsque la mise en œuvre d'un traitement ou l'exploitation de données personnelles entraîne une violation de droits et libertés, l'IPDCP, après procédure contradictoire, peut décider :

- ✚ l'interruption de la mise en œuvre du traitement pour une durée maximale de trois (03) mois
- ✚ le verrouillage de certaines données à caractère personnel traitées pour une durée maximale de trois (3) mois ;

- ✚ l'injonction de mettre en conformité le traitement avec les obligations résultant de la présente loi, qui peut être assortie, sauf dans des cas où le traitement est mis en œuvre par l'État, d'une astreinte dont le montant ne peut excéder cinq millions (5 000 000) de francs CFA par jour ;
- ✚ un rappel à l'ordre.

4.5. Mesures conservatoires

Lorsque la mise en œuvre d'un traitement ou l'exploitation de données à caractère personnel est faite sans respect des formalités préalables, sans préjudice des sanctions pénales prévues par la loi, l'IPDCP prend les mesures nécessaires pour faire cesser le traitement, notamment :

- ✚ faire apposer, aux frais de la personne responsable du traitement, par un huissier de justice, des scellés sur tout appareil, équipement, ou local ayant servi ou contribué au traitement ;
- ✚ faire procéder, en présence d'un huissier de justice, le cas échéant, au démontage et à l'enlèvement desdits appareils et équipements et en assurer la garde ;
- ✚ ordonner à la personne responsable du traitement et à ses frais, de rendre inaccessible le site ou le module permettant le traitement.

5. Les autres prérogatives

L'IPDCP est l'autorité nationale en charge d'autoriser les transferts transfrontaliers de données dans les conditions définies par la loi.

L'organisation et fonctionnement de l'IPDCP sont fixés par le décret n 2020-111/PR.

L'instance de protection des données à caractère personnel, dispose conformément à l'article 57 de la loi relative à la protection des données à caractère personnel des organes suivants :

- ✚ Un comité de direction
- ✚ Un comité opérationnel

I. Le comité de direction

1. Composition

Le comité de direction est un organe collégial composé de dix (10) membres désignés conformément à la loi relative à la protection des données à caractère personnel. Il comprend parmi ses membres des personnalités qualifiées pour leurs compétences dans les domaines juridiques et judiciaires, des personnes justifiant d'une grande expertise en matière informatique ainsi que des personnalités reconnues pour leur connaissance des questions, touchant aux libertés individuelles. Les membres du comité de direction sont nommés par décret en conseil des ministres conformément à l'article 57 de la loi relative à la protection des données à caractère personnel.

Le mandat des membres du comité de direction de l'IPDCP est de trois (03) ans renouvelables une fois. Ils sont inamovibles.

Le comité de direction compte également :

- ✚ Un Commissaire du gouvernement désigné par le premier ministre. Il siège auprès de l'instance de protection des données à caractère personnel notamment pour :

- ✚ Recevoir une copie de la demande d'avis ou d'autorisation présentée pour le compte de l'État d'une personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé, gérant, un service public ;
- ✚ Disposer à sa demande d'une copie de toute autre déclaration, demande d'avis ou d'autorisation ;
- ✚ Présenter à sa demande, ses observations écrites ou orales sur toute déclaration, demande d'avis ou d'autorisation ;
- ✚ Établir annuellement avant le 31 décembre un rapport destiné au premier ministre sur les traitements des données à caractère personnel, effectuer pour le compte de l'État d'une personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé, gérant un service public.

Le comité se présente comme suit :

- ✚ trois (3) personnalités désignées par le président du conseil de la république,
- ✚ un (1) Député désigné par l'Assemblée nationale,
- ✚ un (1) Sénateur désigné par le Sénat,
- ✚ un (1) représentant du secteur privé désigné par le conseil national du patronat,
- ✚ un (1) Magistrat désigné par le conseil supérieur de la magistrature,
- ✚ un (1) Avocat désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats,
- ✚ un (1) représentant de la CNDH désigné par le président de la CNDH
- ✚ le directeur de l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy).

2. Le comité opérationnel

Aux termes de l'article 57 de la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel au Togo, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) comprend un Comité opérationnel composé de deux directions principales :

- ✚ une direction juridique, chargée du suivi de la conformité, du traitement des plaintes, de la rédaction d'avis et de propositions réglementaires ;
- ✚ et une direction technique, responsable de l'audit des traitements, du contrôle de la sécurité des systèmes d'information et de l'appui technique aux responsables de traitement.

Ces deux directions sont placées sous l'autorité du Président de l'Instance, garantissant ainsi une coordination efficace entre les volets juridique et technique de la régulation.

Pour son fonctionnement, l'IPDCP dispose de ressources humaines, de ressources financières et de ressources matérielles.

I. Les ressources humaines de l'IPDCP

Les ressources humaines de l'IPDCP sont constituées du Président et des agents qui assurent le fonctionnement des services d'appui.

Seul membre du comité de direction nommé à ce jour, le Président représente à la fois, l'organe délibérant (le comité de direction) et assure la coordination des deux directions qui sont placées sous son autorité.

À ce jour, les deux directions prévues par la loi ne sont pas encore pleinement opérationnelles, en raison de la limitation des ressources humaines disponibles. Cependant, l'Instance s'appuie sur une équipe dévouée et pluridisciplinaire composée de :

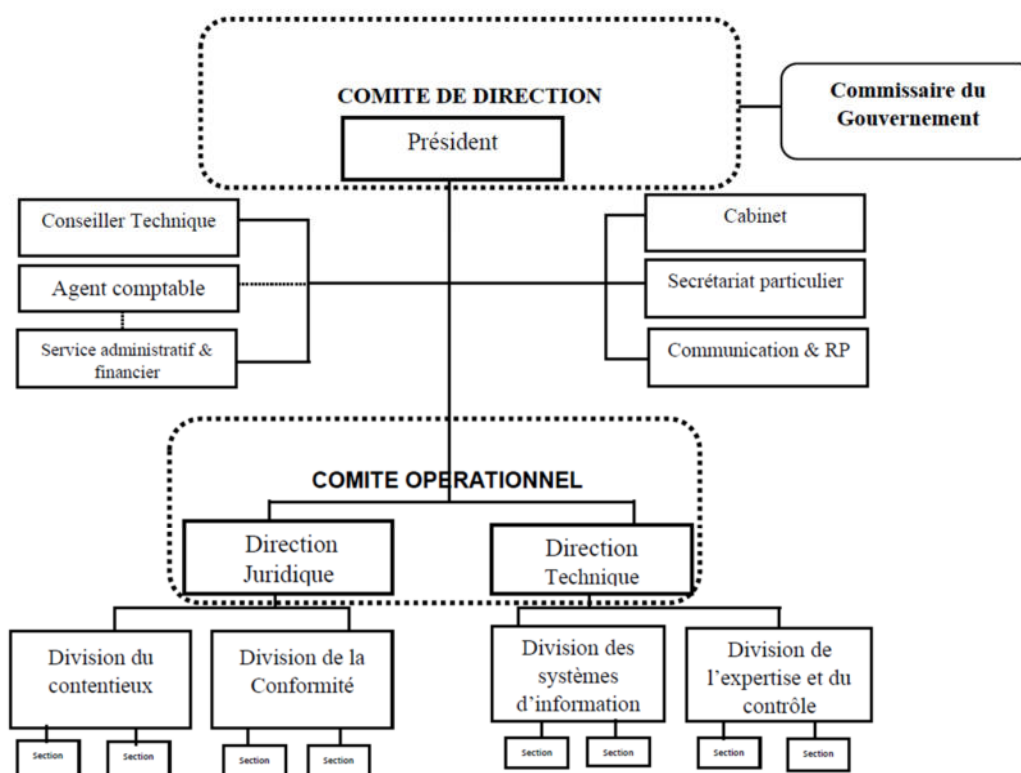
- ✚ trois (03) fonctionnaires mis à disposition par l'État ;
- ✚ cinq (05) agents contractuels recrutés directement par l'Instance ;
- ✚ et quatre (04) volontaires de l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT), apportant un appui technique et administratif précieux.

Cette équipe composée de douze (12) agents assiste le Président dans la mise en œuvre des prérogatives du comité de direction et remplit les missions dévolues au comité opérationnel.

Pour le renforcement des ressources humaines de l'Instance, un processus de recrutement est déjà lancé. Ce recrutement vise les deux directeurs (Directeur juridique et Directeur technique), les juristes spécialisés en protection des données personnelles ou en droit numérique, les techniciens en informatique, sécurité de systèmes d'information ou réseaux informatiques.

Organigramme de l'IPDCP

ORGANIGRAMME DE L'IPDCP



II. Les ressources financières

L'autonomie de gestion constitue pour l'IPDCP, un levier essentiel pour l'exercice effectif de ses missions de régulation, de contrôle et de sensibilisation. En tant qu'autorité administrative indépendante, l'IPDCP dispose d'un régime financier encadré par les articles 31 à 36 du décret n°2020-111/PR portant organisation et fonctionnement de l'IPDCP, lesquels définissent la nature, la composition et les modalités de gestion de ses ressources et de ses charges.

Conformément aux dispositions de l'article 32 du décret précité, les ressources de l'Instance sont essentiellement composées de la dotation budgétaire annuelle ou subventions de l'État, des subventions des organismes publics ou internationaux, des fonds de rétrocession, des dons et subventions extérieurs.

1. La dotation budgétaire annuelle de l'État

Elle représente actuellement la principale et unique source de financement de l'IPDCP. Cette subvention est inscrite au budget général au titre des transferts du budget du Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique (MESPTN).

Pour le compte de l'exercice 2025, cette dotation est de deux cent millions (200 000 000) de francs CFA, entièrement transférée à l'IPDCP.

Une augmentation de la dotation de l'IPDCP lui permettrait de remplir efficacement les missions qui lui sont assignées.

2. Les subventions des organismes publics ou internationaux

Prévues par les textes, ces subventions peuvent provenir d'organismes publics, de partenaires techniques et financiers, ou d'organisations internationales intervenant dans le domaine de la gouvernance numérique et des droits fondamentaux. Ces appuis visent à soutenir des projets spécifiques de modernisation, de formation ou de renforcement de capacités.

Au titre de l'exercice 2025, l'IPDCP n'a reçu aucune subvention de cette nature.

3. Les fonds provenant de rétrocession

Il s'agit d'une partie des recettes issues des sanctions financières infligées par l'IPDCP en cas de violation de la législation sur la protection des données ainsi que des recettes issues des rétrocessions des coûts administratifs appliqués par l'IPDCP.

A ce jour ce type de ressource n'a pas encore été mobilisé.

4. Les dons et subventions extérieurs

Ces ressources peuvent intervenir dans le cadre des projets de coopérations bilatérales ou multilatérales. Elles permettront à l'IPDCP de renforcer ses programmes de coopération régionale et internationale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets conjoints avec des partenaires tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, la GIZ, ou l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ces ressources doivent être reçues par l'intermédiaire des ministères chargés des finances et de la coopération.

Au titre de l'exercice 2025, l'IPDCP n'a reçu aucun dons ou subventions de cette nature.

III. Les charges financières

Les charges de l'Instance englobent l'ensemble des dépenses engagées pour assurer son fonctionnement institutionnel, son développement organisationnel et la mise en œuvre de ses missions de service public. Elles sont constituées notamment des charges de fonctionnement, les investissements, les remboursements d'emprunts et les autres charges entrant dans le cadre des missions de l'Instance.

1. Les charges de fonctionnement

Elles couvrent les dépenses liées aux frais de fournitures administratives et logistiques, à la maintenance des équipements, ainsi qu'aux actions de communication, de formation et de sensibilisation, et les dépenses de personnel.

Pour 2025, la part des charges de fonctionnement dans le budget est de cent trente-sept millions sept cent trente-cinq mille quatre cent vingt-sept (137 736 000) francs CFA, avec une exécution à hauteur de 99%.

Ces charges connaîtront une progression considérable en 2026, avec le recrutement du personnel, la mise en place du comité de direction et l'intensification des activités de sensibilisation et de formation.

2. Les investissements

Destinés à renforcer les capacités infrastructurelles, techniques et matérielles de l'IPDCP, ils concernent notamment l'acquisition des mobiliers et matériels de bureau, des équipements informatiques, des matériels roulants, le développement d'outils techniques de contrôle de conformité ; de traitement des formalités préalables, la mise en place d'infrastructures adaptées, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public.

Le montant alloué à ces dépenses en 2025 est de soixante-deux millions deux cent soixante-quatre mille (62 264 000) francs CFA. Largement en deçà des besoins actuels de l'Instance, ces dépenses ont été exécutées à 100%, avec des attentes plus énormes pour 2026.

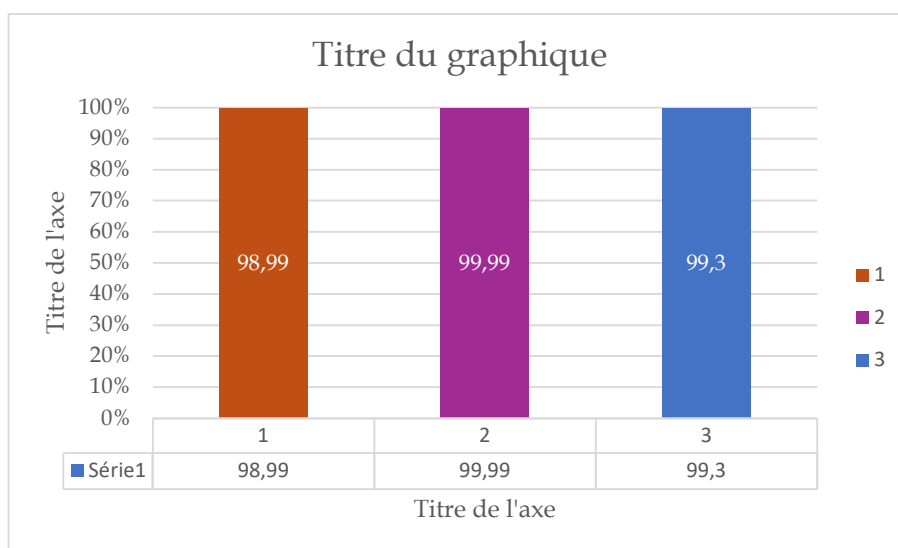
3. Le remboursement d'emprunts

Il s'agit des dépenses effectuées en cas d'une avance de trésorerie ou de financements spécifiques pour la réalisation de projets à moyen ou long terme.

Pour l'exercice 2025, l'IPDCP n'a engagé aucune dépense liée aux emprunts.

4. Tableau récapitulatif d'exécution du budget 2025

DEPENSES	REPARTITION DU BUDGET 2025 (F CFA)	TAUX D'EXECUTION (%)
FONCTIONNEMENT	137 736 000	98,99
INVESTISSEMENT	62 264 000	99,99
TOTAL	200 000 000	99,30



IV. Les ressources matérielles

Pour son installation, l'IPDCP a aménagé ses services dans un bâtiment en location. Elle a entamé les travaux de réaménagement dudit bâtiment, en vue de créer plus de bureaux et une salle de réunion.

Grâce à la dotation de 2024 dédiée quasi totalement aux investissements et les acquisitions de 2025, l'IPDCP a pu équiper une dizaine de bureaux et deux salles d'attente, de matériels et de mobiliers de bureau, notamment des bureaux, des fauteuils et des chaises visiteurs et des climatiseurs.

En termes de matériels informatiques et bureautiques, l'IPDCP dispose à ce jour, de quatre (04) ordinateurs de bureau, deux (02) ordinateurs portatifs, cinq (05) imprimantes et une (01) photocopieuse.

Le parking automobile est composé d'un véhicule et d'une moto. La livraison d'un second véhicule est attendue à la fin du mois de décembre 2025.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions de régulation, de contrôle, de sensibilisation et de coopération en matière de protection des données à caractère personnel, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) s'appuie sur un réseau stratégique de partenariats institutionnels et techniques. Ces collaborations sont indispensables pour assurer une gouvernance efficace des données, renforcer les capacités nationales et favoriser la conformité des acteurs publics et privés aux exigences légales et éthiques de la protection des données.

En effet, la protection des données personnelles n'est pas un domaine isolé ; elle s'inscrit dans un écosystème global où interagissent la technologie, la finance, la justice, l'administration publique, le secteur privé et la société civile. L'IPDCP, en tant qu'autorité administrative indépendante, agit comme un régulateur pivot au cœur de cet écosystème. Sa mission consiste non seulement à garantir la protection des droits fondamentaux des citoyens à la vie privée, mais aussi à accompagner la transformation numérique du pays dans un cadre sécurisé, transparent et respectueux de la légalité.

Dans cette perspective, l'IPDCP collabore déjà avec certaines institutions étatiques et envisage de nouer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales dont les activités convergent avec les domaines du numérique, de la gouvernance des données, de la cybersécurité et de la conformité réglementaire.

I. Les Ministères

Les Ministères concourent à l'accomplissement des missions de l'IPDCP, soit comme supports techniques soit comme partenaires stratégiques.

1. Les supports techniques

Les supports techniques de l'IPDCP sont les Ministères chargés de l'exécution du décret n°2020-111/PR portant organisation et fonctionnement de l'Instance. Il s'agit notamment du :

- ✚ Ministère en charge du numérique,
- ✚ Ministère en charge des Finances,
- ✚ Ministère en charge de la Justice,
- ✚ Ministère en charge des droits de l'Homme.

Ces départements interviennent comme partenaires techniques, institutionnels et financiers, et contribuent à la mise en œuvre de la politique publique en matière de protection des données à caractère personnel.

1.1. Ministère en charge du Numérique

Responsable de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale du numérique, ce ministère agit comme un catalyseur dans la construction d'un environnement technologique sûr, innovant et respectueux des libertés fondamentales.

Dans le cadre de la collaboration avec l'IPDCP, le ministère en charge du numérique contribue à ce que la protection des données personnelles soit intégrée comme pilier central de la transformation digitale. Cela se traduit par un accompagnement technique dans la mise en œuvre de la culture de la conformité et l'émergence d'une société numérique de confiance.

1.2. Ministère en charge des Finances

Le ministère en charge des finances veille à la mise à disposition des ressources allouées à l'IPDCP

Conformément aux dispositions du décret de 2020, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'IPDCP sont inscrits dans la loi de finances, et gérés

selon les règles de la comptabilité publique. Le Ministère en charge des finances joue ainsi un rôle d'intermédiaire institutionnel, garantissant la bonne exécution budgétaire et la transparence des procédures financières.

Au-delà de l'allocation budgétaire, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) accompagne l'Instance dans la mise en place de mécanismes de recouvrement des recettes propres générées par les activités de régulation : droits de déclaration, amendes administratives, frais de certification ou de formation, etc.

1.3. Ministère en charge de la Justice

Le Ministère en charge de la justice intervient dans les opérations de contrôle de conformité et des mesures à caractère judiciaire de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel.

À ce titre, l'IPDCP transmet aux services judiciaires les dossiers relatifs aux infractions ou violations graves de la législation sur la protection des données à caractère personnel. Le ministère assure alors, à travers les juridictions compétentes, le suivi judiciaire des affaires et veille à ce que la justice soit rendue dans le respect des droits des parties.

1.4. Ministère en charge des Droits de l'Homme

Le ministère en charge de droits de l'Homme œuvre de concert avec l'IPDCP à la protection de la vie privée, des droits et libertés fondamentaux.

2. Les autres départements ministériels

L'IPDCP collabore avec tous les autres départements ministériels dont l'implication dans la définition et la mise en œuvre de la politique publique de protection des données personnelles est essentielle.

2.1. Le Ministère en charge de l'Administration Territoriale

Avec les réformes engagées en faveur de la modernisation de l'état civil, notamment avec la numérisation et la mise en place de systèmes informatisés d'enregistrement des faits d'état civil, le volume et la nature des données collectées s'élargissent considérablement. Cette évolution,

tout en facilitant l'accès aux services publics et en renforçant l'efficacité administrative, augmente aussi les risques de violation de la vie privée, de fuite ou d'utilisation abusive des données.

Dans ce contexte, la collaboration stratégique entre le ministère en charge de l'administration territoriale et l'IPDCP s'impose comme une nécessité. Elle vise à garantir que la modernisation de l'état civil se fasse dans le respect des principes de légalité, de sécurité, de confidentialité et de respect des droits des citoyens.

Par ailleurs, ce ministère constitue un relais stratégique de l'IPDCP à l'intérieur du pays, notamment pour la diffusion des directives relatives à la conformité, la transmission des formalités préalables et la sensibilisation des acteurs locaux.

2.2. Le Ministère en charge de la Sécurité

Le Ministère en charge de la Sécurité est un partenaire essentiel de l'IPDCP du fait de la nature sensible des données traitées dans le cadre des missions de sécurité publique, d'investigation criminelle, de migration, de surveillance et de renseignement.

Sa collaboration est indispensable pour garantir un équilibre entre sécurité publique et respect des libertés individuelles et de la vie privée.

2.3. Le Ministère en charge de la Santé

Le Ministère en charge de la Santé traite quotidiennement des données sensibles relatives notamment à la santé physique et mentale des citoyens, aux pathologies, aux antécédents médicaux et à la recherche clinique.

Son partenariat avec l'IPDCP s'inscrit dans la nécessité de garantir la confidentialité, la sécurité et le respect de la finalité des traitements opérés dans les établissements de santé publics et privés.

La digitalisation du système de santé, les plateformes de télémédecine et la collecte de données épidémiologiques, imposent un encadrement rigoureux pour éviter les risques de violation de la vie privée.

2.4. Le Ministère en charge du Commerce

Ce Ministère assure l'efficacité des services d'E-commerce.

En effet, les transactions commerciales en ligne impliquent la collecte, le traitement et parfois le partage d'informations sensibles : identité, coordonnées bancaires, adresse, historique d'achat, préférences de consommation, etc. Ces données, si elles ne sont pas correctement protégées, peuvent exposer les consommateurs à des risques de fraude, d'usurpation d'identité ou d'utilisation abusive à des fins commerciales.

La collaboration entre le ministère en charge du commerce et l'IPDCP permet de développer un cadre cohérent et efficace pour assurer la confiance numérique nécessaire à la croissance du commerce en ligne.

2.5. Le Ministère en charge de l'Éducation

Le ministère en charge de l'Éducation joue un rôle central dans la gestion des données personnelles d'un grand nombre de citoyens, notamment des élèves, des étudiants et des apprentis, à travers les processus d'inscription, de suivi académique et de constitution de dossiers administratifs. Ces données comprennent des informations personnelles dont la protection requiert une collaboration étroite entre ce département et l'IPDCP.

2.6. Le Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

Ce ministère traite un volume considérable d'informations à caractère personnel : dossiers administratifs, données d'identification, informations sur la carrière, la santé, la situation familiale, ou encore les données de paie. Ces informations, parfois sensibles, nécessitent une gestion rigoureuse, conforme aux exigences légales de protection des données.

La collaboration entre ce ministère et l'IPDCP est nécessaire pour assurer un équilibre entre efficacité administrative et préservation des droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données personnelles.

2.7. Le ministère en charge de l'Agriculture

Dans le cadre des politiques publiques et des programmes de développement agricole, le ministère en charge de l'Agriculture réalise régulièrement des enquêtes et recensements visant à mieux connaître les exploitations, les filières, les pratiques et les besoins des producteurs. Ces opérations impliquent la collecte et le traitement de nombreuses données personnelles : identité des producteurs, localisation des exploitations, superficie cultivée, volumes de production, données financières, informations sur les appuis techniques ou les subventions reçues, etc. Ces informations, bien que nécessaires à la planification et à l'orientation des politiques agricoles, sont sensibles et doivent être protégées contre tout usage abusif ou non autorisé.

Dans cette perspective, une collaboration entre le ministère en charge de l'Agriculture et l'IPDCP est essentielle pour mieux encadrer les processus de collecte, de traitement et stockage des données.

2.8. Le Ministère en charge des affaires sociales

Le ministère en charge des Affaires sociales occupe une place essentielle dans la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité nationale, de protection sociale et de promotion du bien-être des populations. À travers ses différents projets et programmes, il intervient dans la collecte et la gestion de données personnelles relatives à des groupes souvent vulnérables : femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, ménages en situation de pauvreté ou victimes de catastrophes. Ces données, recueillies dans le cadre de programmes d'aide sociale, de transferts monétaires, d'appuis économiques ou de suivi social, sont particulièrement sensibles et nécessitent une protection renforcée.

Le ministère en charge des affaires sociales et l'IPDCP œuvrent à instaurer une gestion éthique et sécurisée des données sociales, garantissant le respect de la dignité et des droits fondamentaux des bénéficiaires.

2.9. Le ministère en charge des transports

Le ministère en charge des transports intervient dans plusieurs domaines clés liés à la mobilité et à la sécurité des personnes et des biens : transport terrestre, aérien et maritime. Dans l'exercice de ses missions, il procède à la collecte et au traitement d'un grand volume de données personnelles, à travers différents services et plateformes.

À cet effet la synergie d'action avec l'IPDCP permet de renforcer la confiance des usagers dans les services de transport et d'assurer que les innovations technologiques mises en œuvre dans le secteur des transports ne compromettent pas les droits fondamentaux des citoyens.

2.10. Ministère en charge de la communication

Ministère tutelle des médias, il constitue un allié stratégique de l'IPDCP dans le cadre de l'encadrement des processus de collecte et traitement des informations comportant des données à caractère personnel.

Cette collaboration entre le ministère en charge de la communication et l'IPDCP, concourt également à faciliter la vulgarisation des bonnes pratiques et le relais de la communication institutionnelle de l'Instance.

3. Les autres ministères

Tous les autres ministères impliqués dans le traitement des données à caractère personnel sont des partenaires stratégiques et des maillons essentiels de la protection des données à caractère personnel des citoyens togolais.

En dehors des ministères, il existe des institutions qui interviennent, soit dans le cadre de la protection des droits des citoyens, soit dans la collecte et le traitement des données.

II. Les institutions de l'Etat

1. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)

La CNDH, en tant qu'institution constitutionnelle indépendante, a pour mission la promotion et la protection des droits humains. Son partenariat avec l'IPDCP repose sur la complémentarité de leurs mandats : la vie

privée et la protection des données personnelles sont des droits fondamentaux relevant pleinement du champ des droits de l'Homme.

Les deux institutions collaborent pour documenter les cas d'atteinte à la vie privée, suivre les plaintes des citoyens, formuler des recommandations conjointes au gouvernement et promouvoir l'éducation aux droits numériques.

2. Haute autorité de régulation de la communication écrite audiovisuelle et numérique (HARC)

La HARC, en tant qu'institution constitutionnelle chargée de la régulation de la communication audiovisuelle et numérique, joue un rôle clé dans la supervision des contenus diffusés et dans la promotion d'une information responsable. Le partenariat entre la HARC et l'IPDCP permet de renforcer la convergence entre régulation médiatique et protection des données personnelles, notamment face aux nouveaux usages numériques (plateformes en ligne, réseaux sociaux, publicité ciblée, etc.).

Ce partenariat a été formalisé par une convention qui précise les domaines de collaboration, les modalités de mise en œuvre et le suivi conjoint des actions.

III. Les partenaires techniques de l'IPDCP

L'IPDCP entend accompagner ou se faire assister par certaines institutions dans la mise en œuvre de ses actions. Il s'agit notamment de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCy), l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), L'Agence Togo Digital (ATD), l'Agence Nationale d'Identification (ANID), l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT), l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse de Retraite du Togo (CRT) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

1. L'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCy)

L'Agence Nationale de Cybersécurité est chargée de la cybersécurité nationale. A ce titre, l'ANCy apporte à l'IPDCP son expertise technique dans les audits de conformité, les tests de vulnérabilité et la gestion des incidents liés à la fuite ou à l'altération de données personnelles.

Cette coopération technique permet de créer un écosystème de confiance numérique, condition essentielle pour le développement d'une économie digitale sûre et compétitive au Togo.

2. L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)

Le partenariat entre l'ARCEP et l'IPDCP repose sur la complémentarité entre régulation des réseaux et protection des contenus. L'ARCEP veille à la qualité, à la sécurité et à la régularité des communications électroniques, tandis que l'IPDCP garantit la licéité et la légitimité des traitements de données opérés à travers ces mêmes infrastructures.

Les deux institutions collaborent pour encadrer la protection des données des abonnés, la gestion des cartes SIM, la confidentialité des communications, et la régulation des fournisseurs d'accès à Internet.

Ce partenariat favorise également la coopération dans les enquêtes conjointes, notamment sur les fuites massives de données ou les atteintes à la vie privée via les opérateurs.

3. L'Agence Togo Digital (ATD)

L'ATD pilote la dématérialisation des services publics.

L'ATD et l'IPDCP partagent un objectif commun, celui d'intégrer les exigences de protection des données dès la conception des plateformes publiques, selon le principe du Privacy by Design.

L'ATD soutient également l'IPDCP dans le déploiement d'outils technologiques facilitant la déclaration des traitements en ligne et l'automatisation de certaines procédures administratives.

4. L'Agence Nationale d'Identification (ANID)

L'ANID collecte et traite des données d'identification de masse, relevant de la catégorie des données sensibles.

Sa collaboration avec l'IPDCP vise à garantir que ces traitements soient conformes à la législation nationale relative à la protection des données à caractère personnel.

5. L'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT)

L'ANFCT est un acteur clé pour la formation et la sensibilisation des acteurs locaux.

L'IPDCP s'appuie sur cette agence pour intégrer dans les programmes de formation des collectivités territoriales des modules relatifs à la protection des données personnelles. Ce partenariat a été matérialisé par une convention qui précise les domaines de collaboration.

6. L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED)

L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) intervient dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques. À travers les recensements, enquêtes et études socio-économiques qu'il conduit, l'INSEED recueille une quantité importante de données personnelles.

L'IPDCP et l'INSEED conjuguent leurs efforts pour s'assurer que les activités statistiques s'effectuent dans le respect des normes relatives à la protection de la vie privée des citoyens.

7. L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM)

L'INAM traite un volume considérable de données personnelles. Ces informations concernent l'identité des assurés, leurs affiliations, leurs ayants droit, leurs antécédents médicaux, leurs prestations de soins, leurs remboursements, ainsi que leurs données financières et administratives.

Dans ce contexte, l'INAM et l'IPDCP partagent un objectif commun de garantir une gestion conforme, sécurisée des données des assurés.

8. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La CNSS est chargée de la gestion des prestations sociales et des droits des travailleurs affiliés au régime de sécurité sociale. Elle collecte et traite des données personnelles.

L'accompagnement de l'IPDCP est essentiel pour permettre à la CNSS d'assurer une meilleure protection des données des assurés.

9. La Caisse de Retraite du Togo (CRT)

La CRT collecte et traite de données personnelles des retraités y compris des données sensibles.

La protection de ces données, eu égard à leur sensibilité et à la vulnérabilité des personnes concernées, nécessite un accompagnement permanent de l'IPDCP.

10. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) est l'institution en charge de l'organisation et de la supervision des processus électoraux au Togo. Dans le cadre de ses missions, elle traite et conserve d'importantes quantités de données à caractère personnel, notamment à travers la constitution et la gestion du fichier électoral national. Ces données concernent principalement les électeurs inscrits sur les listes électorales, les candidats, mais aussi les agents électoraux, les représentants de partis politiques et les observateurs.

Dans ce cadre, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) peut apporter un appui technique et institutionnel aux différents niveaux du processus électoral qui impliquent le traitement des données personnelles.

IV. Les potentiels partenaires techniques et financiers

L'IPDCP a identifié et entend initier des discussions avec des partenaires techniques et financiers, dont les projets et programmes comportent des

volets intéressant la protection des données à caractère personnel. Parmi ces partenaires figurent notamment : la Banque mondiale (BM), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

1. La Banque mondiale

La Banque mondiale accompagne le Projet d'Identification Biométrique du Togo, dont l'objectif est de doter le pays d'un système d'identité numérique unique, fiable et inclusif.

Ce projet comporte un volet protection des données à caractère personnel qui nécessite l'application de la loi n°2019-014 relative à la protection des données à caractère personnel et fait de l'IPDCP une partie prenante essentielle.

2. L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

À travers le Projet de Transformation Digitale de l'Économie Togolaise (ProDigiT), la GIZ soutient activement le processus de modernisation numérique de l'administration publique togolaise. Ce projet vise à améliorer la performance et la transparence de l'État à travers la digitalisation des services publics, la gestion électronique des documents administratifs et la mise en place de plateformes numériques intégrées.

Dans ce contexte, un partenariat opérationnel entre la GIZ et l'IPDCP apparaît essentiel afin d'intégrer, dès la conception des systèmes, les principes fondamentaux de la protection des données personnelles : minimisation, consentement éclairé, sécurité, limitation des finalités et traçabilité des traitements.

3. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Le programme "Francophonie numérique" piloté par l'OIF, œuvre depuis plusieurs années à la promotion de la gouvernance numérique et à la consolidation d'un espace francophone respectueux des droits fondamentaux dans l'univers digital. Elle accompagne de nombreux États membres dans la modernisation des systèmes d'état civil,

l'interconnexion des bases de données administratives et la digitalisation des services publics essentiels.

L'expertise de l'IPDCP dans le cadre de ce projet permettra d'assurer la conformité juridique et éthique des systèmes d'état civil modernisés ; de contribuer à la formation des acteurs publics et des collectivités locales sur la gestion responsable des données personnelles.



PARTIE 2: LES ACTIVITÉS DE L'IPDCP (SEPT. 2024- DÉCEM. 2025)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication, l'année 2025 a été consacrée au renforcement de la visibilité des actions et des missions de l'IPDCP.

À travers la production et la diffusion de contenus informationnels, notamment des reportages publiés sur le site internet institutionnel, l'institution a œuvré à informer le public, valoriser ses activités et promouvoir une communication accessible, transparente et continue.

Les actions de communication menées au cours de l'exercice 2025 ont permis de mettre en lumière les initiatives, événements et interventions de l'institution, tout en contribuant au rapprochement avec les citoyens, les partenaires et les acteurs concernés.

Les activités présentées ci-après retracent l'ensemble des reportages et contenus diffusés dans le cadre du plan de communication pour l'année 2025.

NOMINATION DU PRESIDENT DE L'INSTANCE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (IPDCP)

La nomination du Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a marqué le point de départ du processus d'opérationnalisation de cette autorité administrative indépendante, créée par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel.

Cette nomination est intervenue par décret n°2024-047/PR du 30 septembre 2024, qui confie au Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani la responsabilité de mettre en place et de piloter cette nouvelle autorité nationale chargée de la protection des données à caractère personnel.

Le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani est un officier de gendarmerie, docteur en droit public et diplômé de l'École de guerre du Maroc. Il a occupé le poste de Directeur des cultes au ministère chargé de l'administration territoriale et est également chargé de cours à l'Université de Lomé. Spécialiste des questions relatives aux droits de l'homme, ses compétences multidisciplinaires et sa rigueur démontrée dans la gestion des questions et enjeux sensibles font de lui un leader stratégique pour l'opérationnalisation de l'IPDCP.

Conformément aux textes en vigueur, le Président de l'IPDCP est investi de la responsabilité d'assurer la gestion quotidienne de l'Instance. À ce titre, sa nomination a permis d'engager les premières actions indispensables à la mise en place de l'IPDCP, notamment l'organisation administrative interne, l'installation progressive des organes opérationnels, l'élaboration des premiers outils nécessaires à l'exercice effectif des missions de l'Instance.

Pour rappel, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel est chargée de veiller à la conformité des traitements de données à caractère personnel aux exigences de la loi en vigueur au Togo. Dans ce cadre et sous la présidence du Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, l'IPDCP prend des dispositions nécessaires pour informer les personnes concernées et les responsables des traitements de leurs droits et obligations, tout en veillant à ce que les technologies de l'information et de la communication ne constituent pas une menace pour les libertés individuelles et la vie privée.

« L'opérationnalisation de l'IPDCP permettra au citoyen togolais d'utiliser sereinement les divers services numériques auxquels il a accès, sans s'inquiéter d'une exploitation malveillante de ses données personnelles. Elle vise à créer un climat de confiance entre les citoyens et les fournisseurs de services numériques, propice au développement de cette nouvelle économie au Togo » a déclaré Madame Cina Lawson, ministre chargée du numérique, au lendemain de la nomination du Président de l'IPDCP.

PLANNING INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'IPDCP

						Période				
						An	2025			
						Trin	1	2	3	4
N°	Activités	Cibles	Fré- quenc e	Durée	Source de finance ment	jan - mars	avr - juin	juil - sept	oct - déc	
I- RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES										
1.1	Colloque pour le lancement des activités de l'IPDCP	Autorités admini- stratives et politiques; Médias; Acteurs de l'écosystème numérique	1	3 Jrs	IPDCP/ PTF					
1.2	Formation des membres et du personnel de l'IPDCP et autres acteurs du numériques sur la protection des données à caractère personnel et sur les missions de l'IPDCP	Membres du Comité directionnel, Personnel de l'IPDCP; Délégués des agences	2	5 Jrs	IPDCP/ PTF					
1.3	Organisation de visites d'immersion auprès d'autres autorités de protection des données à caractère personnel (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, France)	Membres du Comité directionnel, Personnel de l'IPDCP	6		IPDCP/ PTF					
II- ÉLABORATION DE CADRES LEGAUX										
2.1	Elaboration du plan stratégique de l'IPDCP				IPDCP/ PTF					
2.2	Elaboration de manuels de procédures administratives et comptables				IPDCP/ PTF					
2.3	Rédaction d'un manuel spécifique métiers				IPDCP/ PTF					
2.4	Vulgarisation des textes : conception de documents et brochures explicatifs sur la réglementation en matière de protection des données	Acteurs de l'écosystème numérique; Société civile, Responsables de traitement de données; Citoyens			IPDCP/ PTF					
III- PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES ACTEURS										
3.1	Développement de matériel visuel et audio pour la sensibilistion des citoyens (affiches, spots)	Le public			IPDCP/ PTF					
3.2	Production et diffusion de programmes de sensibilisation (émissions radio, télé, presse etc.)	Le public			IPDCP/ PTF					
3.3	Atelier d'information des acteurs de l'écosystème numérique	MENTD, ANCy, ARCEP, ANID, ATD	1	1 Jr	IPDCP/ PTF					
3.4	Atelier d'information des ministères et institutions	Représentants de tous les ministères et institutions publiques	1	1 Jr	IPDCP/ PTF					

3.5	Atelier d'information et de sensibilisation des médias	Responsables de médias et journalistes	1	2Jrs	IPDCP/PTF				
3.6	Atelier d'information des PTF	Les Représentants des partenaires techniques et financiers du Togo	1	1 Jr	IPDCP/PTF				
3.7	Atelier d'information du monde universitaire et de la recherche	Enseignants-chercheurs et Etudiants	1	1 Jr	IPDCP/PTF				
3.8	Atelier de sensibilisation responsables de traitement des données	Les acteurs des NTICs et de l'intelligence artificielle Entreprises et autres structures responsables de traitement de données à caractère personnel	5	2 Jrs	IPDCP/PTF				
3.9	Atelier de formation des correspondants	Correspondants de l'IPDCP auprès des organismes de traitement de données	1	5 Jrs	IPDCP/PTF				
3.10	Atelier d'information et de sensibilisation des acteurs de la santé	Médecins, Infirmiers, sages-femmes, etc.	2	1 Jr	IPDCP/PTF				
3.11	Atelier d'information et de sensibilisation des autorités locales	Autorités déconcentrées et décentralisées des 5 régions	5	2 Jrs	IPDCP/PTF				
3.12	Atelier d'information et de sensibilisation des acteurs de la justice et des droits de l'homme	Magistrats, Greffiers; Avocats; Huissiers; CNDH; ONG	2	1 Jr	IPDCP/PTF				

IV- MISE A JOUR DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES

4.1	Equipements spécifiques: Acquisitions de logiciels d'audit et autres technologies de surveillance				IPDCP/PTF				
4.2	Matériels de bureau: Ordinateurs de bureau, Ordinateurs portables, Imprimantes multifonctionnelles, Photocopieuses, Vidéo-projecteurs				IPDCP/PTF				
4.3	Mobiliers de bureau: Bureaux Directeurs, Bureaux Cadres, Table de réunion, Sièges visiteurs, Armoires				IPDCP/PTF				
4.4	Moyens roulants: Equipement en matériels roulant pour le comité directionnel (2), Equipement en matériels roulant pour le comité opérationnel (3)				IPDCP/PTF				

RENCONTRE D'ÉCHANGES ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'IPDCP ET LA DIRECTRICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE LA GIZ



Le 25 novembre 2024, le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, et son équipe ont échangé avec Madame Michèle Antoniotti, Directrice des Affaires Administratives et Financières de la GIZ. Cette rencontre, tenue au siège de la GIZ, visait à renforcer la coopération entre les deux institutions, notamment sur l'appui de la GIZ à la mise en œuvre de la mission de l'IPDCP dans le domaine de la protection des données personnelles. La GIZ, engagée dans la transformation numérique du Togo à travers le programme ProDigiT, a réaffirmé sa volonté d'accompagner l'Instance dans le renforcement de ses capacités et de son efficacité.

PRISE DE CONTACT ENTRE L'IPDCP ET LA HAUTE AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (HAPDP) DU NIGER.



Dans l'optique d'une collaboration entre leurs deux institutions, le Lieutenant - Colonel BELEI Bédiani, Président de l'IPDCP a eu un échange téléphonique, le vendredi 03 janvier 2025, avec Monsieur Barry

Mamane Lawal, Magistrat, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux à la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) du Niger.

Selon ce dernier, cette prise de contact initiée par le Président de la HAPDP, vise à discuter des modalités d'une collaboration bilatérale entre les deux institutions. Ce serait aussi l'occasion de discuter de l'adhésion de l'IPDCP au Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP).

RENCONTRE D'ECHANGES ENTRE LE PRESIDENT DE L'IPDCP ET LE REPRESENTANT RESIDENT DE LA BANQUE MONDIALE AU TOGO.



Le président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani s'est entretenu, le jeudi 21 novembre 2024 au siège de la Banque Mondiale à Lomé, avec le représentant résident

de l'institution au Togo, Monsieur Fily SISSOKO en présence de Mme Raphaeala B. Karlen, la Chargée de portefeuille protection sociale à la Banque mondiale.

La rencontre a permis aux deux personnalités d'échanger sur les missions de l'Instance et d'explorer les pistes de collaboration entre les deux institutions en vue de développer un partenariat bénéfique pour l'IPDCP.

La Banque Mondiale est fortement engagée dans la promotion de la gouvernance numérique et l'amélioration des cadres institutionnels dans les pays en développement. Le partenariat avec l'Instance permettra de renforcer la confiance des citoyens et des entreprises dans l'économie numérique, tout en soutenant la mise en place de réformes essentielles à la protection des données personnelles.

L'IPDCP a noté qu'elle peut compter sur le soutien de la Banque mondiale qui accompagne déjà le Togo sur plusieurs projets structurants notamment le projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'ouest (WURI).

RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE.



Le président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a échangé ce mercredi 11 décembre 2024, avec les principaux acteurs de l'écosystème numérique du Togo,

notamment le Directeur général de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCy), le Commandant GWALIBA Gbota , le représentant de la Directrice Générale de l'Agence Togo Digital (ATD) M. LASMOTHEY M. Roger, la représentante du Directeur Général de l'Agence Nationale d'Identification (ANID), Mme MAMA Yasmine, et le représentant de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), M. OURO-AGORO G. Abdel.

Ces échanges s'inscrivent dans le cadre des rencontres de prise de contact initiées par le Président de l'IPDCP avec les responsables des institutions en charge de la transformation digitale, la biométrie, la régulation et la sécurisation des technologies de l'information et de la communication au Togo.

L'objectif était de discuter des missions de ces différentes institutions et d'envisager un cadre de collaboration plus étroite, permettant une synergie d'actions au service du développement du numérique et de la protection des données personnelles.

RENCONTRE ENTRE LE PRESIDENT DE L'IPDCP ET LE CHEF DE LA DIVISION DE LA REGULATION DE L'ECONOMIE NUMERIQUE DE LA COMMISSION DE L'UEMOA.

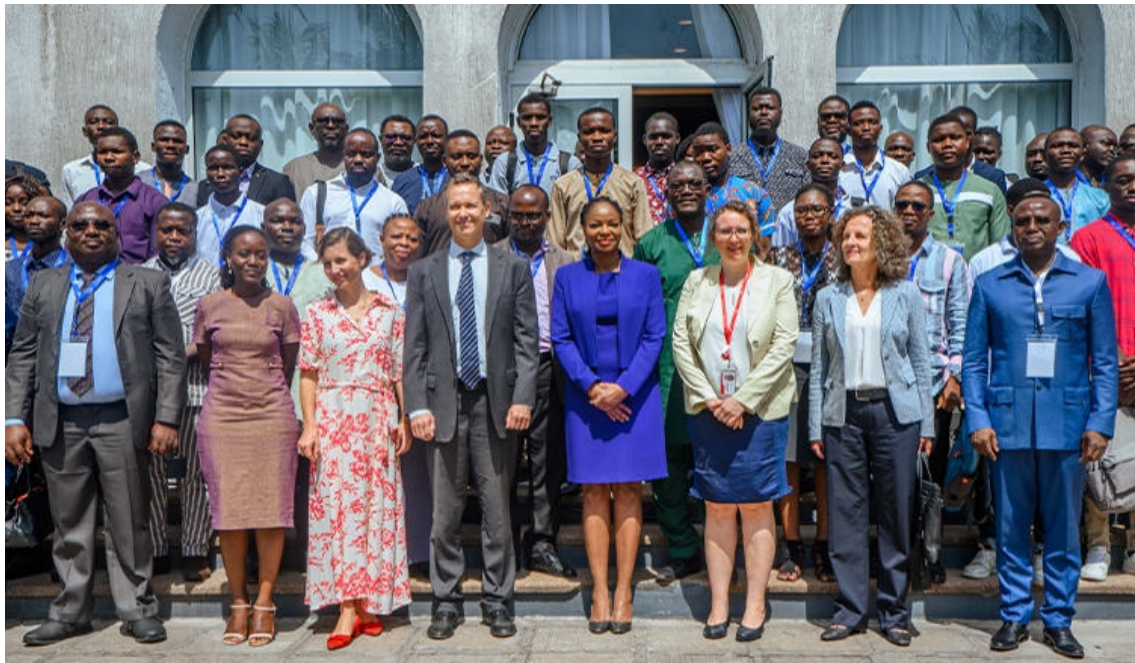


Le président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a reçu, ce vendredi 27 décembre 2024, Madame Essinu Enyota DJOMEDA, cheffe de la division de la régulation de l'économie numérique de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les discussions ont porté sur des sujets clés concernant le développement du numérique dans la sous-région, la réglementation sur la protection des données personnelles et les initiatives visant à soutenir les efforts des Etats de l'espace UEMOA.

Madame DJOMEDA s'est réjouie de l'opérationnalisation de l'IPDCP et des actions prévues pour la sensibilisation des citoyens à la protection des données à caractère personnel. Elle a également affirmé sa volonté de collaborer étroitement avec l'IPDCP pour scruter les opportunités de partenariat entre les deux institutions.

PARTICIPATION DU COLONEL BELEI BEDIANI A L'EVENEMENT «
AUTOUR DE L'IA » : UNE SYNERGIE POUR UN TOGO INNOVANT.



L'événement « Autour de l'IA », organisé du 13 au 15 novembre 2024 à Lomé, a réuni des acteurs clés de l'Intelligence Artificielle en Afrique et au-delà. Parmi les figures marquantes présentes, le Lieutenant - Colonel BELEI Bediani, président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP).

Un événement catalyseur de l'innovation numérique au Togo

La Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, SE Mme Cina Lawson, également présente, a marqué l'événement par son engagement à positionner le Togo comme un pionnier de l'Intelligence Artificielle en Afrique. Dans son discours inaugural, elle a rappelé l'importance de l'innovation numérique dans la transformation socio-économique du pays et la nécessité d'intégrer des outils comme l'IA dans des secteurs stratégiques tels que l'éducation, la santé et la sécurité.

La présence du Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani à cet événement n'est pas anodine. Elle reflète une volonté partagée de transformer les défis numériques en opportunités. Alors que le Togo investit dans des

infrastructures technologiques et des initiatives de formation en IA, la sécurisation de ces avancées demeure une priorité.

Cet événement a ainsi confirmé que l'avenir du Togo repose sur une alliance stratégique entre innovation, gouvernance et sécurité.

Avec des initiatives comme « Autour de l'IA », le Togo continue de s'affirmer comme une plaque tournante technologique en Afrique, où l'Intelligence Artificielle sert non seulement l'innovation, mais aussi la résilience et la protection des citoyens.

LANCEMENT OFFICIEL DE L'IPDCP : VERS UN TOGO NUMERIQUE SUR ET PROTECTEUR DES DONNEES PERSONNELLES

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a officiellement lancé ses activités le 28 mars 2025 à Lomé, lors d'une conférence de presse présidée par le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, président de l'IPDCP.

La cérémonie a rassemblé un large éventail de personnalités, notamment des représentants des institutions de la République, des acteurs de l'écosystème des TICs et des professionnels des médias. Cette occasion a également marqué le lancement d'une campagne de sensibilisation sur la protection des données personnelles.



Dans son discours inaugural, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a exprimé sa gratitude envers le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, soulignant son leadership et sa vision qui ont positionné le Togo en tant que pionnier de la transformation numérique en Afrique. Aussi, le Lieutenant-Colonel a-t-il précisé que : « *Nous accompagnons les entreprises et les institutions dans leur mise en conformité avec les meilleures pratiques, tout en sensibilisant les citoyens à leurs droits. Notre mission est aussi*

d'assurer la régulation et, le cas échéant, de sanctionner les abus afin de garantir un espace numérique respectueux des libertés fondamentales ».



Créée par la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019, l'IPDCP est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à ce que les traitements de données personnelles soient conformes aux normes légales en vigueur.

L'opérationnalisation de l'Instance représente une avancée significative pour la protection des informations personnelles au Togo, renforçant la sécurité numérique et offrant aux citoyens un meilleur contrôle sur leurs données.

En soutenant la politique de transformation numérique du pays, l'IPDCP aspire à jouer un rôle clé dans la construction d'une économie digitale prospère et responsable.

Ainsi, le lancement de l'IPDCP marque le début d'une nouvelle ère pour la protection des données au Togo, promettant un avenir numérique responsable pour tous les Togolais.

PARTICIPATION DE L'IPDCP AU FORUM INTERNATIONAL SUR LA CYBERSECURITE (FIC) A LILLE : UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES DONNEES ET DE LA CYBERSECURITE.

Le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a pris part au Forum International sur la Cybersécurité (FIC) qui s'est tenu du 1^{er} au 3 avril 2025 à Lille en France.

Cet événement d'envergure internationale rassemble les principaux acteurs du numérique, de la cybersécurité et de la protection des données personnelles. À cette occasion, le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a mis en avant les avancées majeures du pays en matière de protection des données personnelles, sous l'impulsion du Chef de l'État, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBÉ, et grâce à l'engagement de Madame la Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, Cina LAWSON.



Cette participation intervient quelques jours après le lancement officiel de l'IPDCP, le 28 mars 2025 à Lomé, marquant ainsi un tournant décisif dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection des données personnelles.

Dans un contexte de digitalisation croissante, l'IPDCP a pour mission de garantir un cadre juridique et institutionnel adapté, conforme aux standards internationaux, afin de protéger les droits des citoyens et d'accompagner les entreprises dans leur mise en conformité.



Le FIC 2025 représente une opportunité stratégique pour :

- ✚ Renforcer les capacités de l'IPDCP grâce aux échanges avec des experts internationaux en cybersécurité et en régulation des données personnelles.
- ✚ Nouer des partenariats avec des institutions et entreprises spécialisées pour accompagner la montée en compétence des acteurs nationaux.
- ✚ Promouvoir la conformité des entreprises et administrations togolaises en matière de gestion des données personnelles et de cybersécurité.

Le Togo, un acteur clé dans la cybersécurité en Afrique de l'Ouest La participation du Président de l'IPDCP au FIC 2025 confirme l'engagement du Togo à faire de la protection des données personnelles une priorité nationale. L'IPDCP poursuivra ses efforts pour :

- ✚ Sensibiliser et accompagner les citoyens, entreprises et administrations dans l'adoption de bonnes pratiques en matière de protection des données.
- ✚ Accompagner les acteurs économiques dans les processus de labellisation, en conformité avec les standards internationaux, afin de renforcer la confiance entre entreprises et utilisateurs de services, tout en constituant un atout stratégique pour leur compétitivité à l'échelle internationale.
- ✚ Mettre en place un cadre réglementaire efficace et adapté aux évolutions technologiques.
- ✚ Développer une coopération internationale solide pour faire face aux défis liés à la cybersécurité et à la protection des données.

L'IPDCP réaffirme ainsi son engagement à garantir un environnement numérique sécurisé et respectueux des droits des citoyens, en ligne avec la vision stratégique du gouvernement togolais.



Le vendredi 11 avril 2025, une réunion virtuelle de prise de contact s'est tenue entre l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) du Togo, représentée par le Lieutenant-colonel BELEI

Bediani, Président de l'IPDCP, et le bureau de la Coopération internationale de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de France, représenté par Madame Élisabeth BARSACQ, Responsable des affaires européennes et internationales.

Cette rencontre visait à initier un dialogue institutionnel entre les deux autorités, toutes deux chargées de veiller à la protection des données à caractère personnel dans leurs pays respectifs.

L'IPDCP a présenté le cadre juridique togolais en matière de protection des données personnelles, ainsi que les grandes lignes de son plan d'action.

Les échanges ont permis d'aborder plusieurs pistes de coopération bilatérale, notamment le partage de bonnes pratiques institutionnelles et opérationnelles, le soutien aux PME et aux collectivités territoriales dans l'implémentation des obligations liées à la protection des données, ainsi que la question des transferts internationaux de données et des mécanismes d'encadrement appropriés.

Enfin, les parties ont exprimé un intérêt commun pour le développement d'actions conjointes, telles que l'organisation de séminaires, d'ateliers techniques ou de missions d'échange de compétences.

Cette première rencontre a posé les bases d'une collaboration structurée et durable entre l'IPDCP et la CNIL.

PRE-VALIDATION DU STATUT DU PERSONNEL DE L'INSTANCE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL



Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance interne et de la professionnalisation de ses ressources humaines, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a tenu, les 23 et 24 Avril dernier, à Agbélouvé, un atelier de pré-validation du projet de statut de son personnel.

L'atelier, placé sous la coordination du Président de l'IPDCP, a réuni plusieurs acteurs institutionnels, des représentants d'organismes étatiques, ainsi que des experts en droit et gouvernance administrative. Il a permis d'analyser en profondeur le projet de statut, d'intégrer des ajustements pertinents, et de formuler les recommandations utiles à son adoption finale.

Cet exercice marque une étape décisive dans la consolidation de l'efficacité opérationnelle de l'Instance au service de la protection des données à caractère personnel au Togo.



ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DE L'IPDCP

Dans un contexte marqué par l'accélération de la transformation numérique et l'exigence croissante de protection des données personnelles, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) continue de poser les jalons d'une gouvernance moderne, compétente et exemplaire. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'organisation, les 2 et 3 mai 2025 à Agou, d'un atelier de renforcement des capacités à l'intention des volontaires et agents détachés de l'Institution.



L'atelier vise non seulement à doter les participants de compétences techniques et juridiques, mais aussi à les ancrer dans une culture institutionnelle fondée sur l'éthique, la rigueur et le service public.

Ces objectifs s'inscrivent dans une logique de performance globale, en vue de faire de chaque agent un vecteur de crédibilité et d'efficacité pour l'IPDCP. L'atelier a été rythmé par des modules riches et complémentaires, animés par le Président et d'autres experts.

Au terme des deux jours, les participants ont exprimé une adhésion forte aux valeurs promues par l'IPDCP et un engagement à contribuer

activement à la mise en œuvre de ses missions. L'atelier marque ainsi une étape structurante dans l'effort de professionnalisation de l'Institution, en phase avec sa stratégie de déploiement opérationnel à l'échelle nationale.

L'IPDCP entend poursuivre cette dynamique de montée en compétences pour bâtir une équipe solide, outillée et éthique, au service d'une protection crédible et effective des données à caractère personnel au Togo.

RENCONTRE D'ÉCHANGES ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'IPDCP ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANFCT : VERS UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LA FORMATION DES ACTEURS LOCAUX À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a effectué, ce lundi 12 mai 2025, une visite d'échanges au siège de l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT) à Blitta. Il a été accueilli par le Directeur Général de l'Agence, Monsieur Komi Dodzi DENYO.



Cette rencontre a permis aux deux responsables d'échanger sur les pistes de collaboration entre leurs institutions respectives, notamment dans le cadre du programme de sensibilisation et de formation des officiers et agents d'état civil à la protection des données à caractère personnel.

Les discussions ont également porté sur le développement et le partage d'expériences en matière de formation en ligne. Ce volet constitue une priorité stratégique pour l'IPDCP, qui prévoit de mettre à disposition des documents pédagogiques, afin de mieux accompagner les citoyens, les

professionnels et les responsables de traitement de données dans la formation à la protection des données personnelles. L'IPDCP compte donc s'inspirer de l'expérience de l'ANFCT pour concevoir et déployer sa plateforme de formation en ligne.

Cette rencontre marque une étape importante dans la construction d'un partenariat durable entre l'IPDCP et l'ANFCT, au service d'une meilleure conformité des collectivités territoriales aux exigences de la législation sur les données personnelles.

ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE DE LOME ET LA BLUEMIND FOUNDATION



Le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a pris part, ce vendredi 16 mai 2025, à la cérémonie de signature d'un accord de partenariat entre l'Université de Lomé et la Bluemind Foundation, une organisation engagée dans la promotion de la santé mentale en Afrique.

La convention de partenariat, signée entre le Président de l'Université de Lomé, le Professeur KPODAR Adama Mawulé et la Présidente Fondatrice de la Bluemind Foundation, Mme. Marie-Alix de Putter, s'inscrit dans une dynamique de renforcement des actions concrètes en faveur de la santé mentale au Togo.

La présence du Président de l'IPDCP à cette cérémonie témoigne de l'engagement de l'Instance à accompagner les acteurs de la recherche et du secteur de la santé dans le respect des exigences légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

L'IPDCP PARTICIPE A UNE RENCONTRE DE SENSIBILISATION DES LEADERS RELIGIEUX SUR L'ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE

Dans le cadre de l'opération d'enregistrement biométrique en cours au Togo, une rencontre de sensibilisation des leaders religieux s'est tenue ce mardi 20 mai 2025 à Lomé, avec la participation de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP).



Organisée par l'Agence Nationale d'Identification (ANID), cette rencontre a connu la présence du Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, du Directeur général de l'ANID, le Chef de bataillon DEVO Silété Rosalin, ainsi qu'une forte participation des responsables religieux mobilisés grâce à l'appui de la Direction des Cultes du Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie coutumière.

L'objectif de cette séance était de renforcer l'implication des responsables religieux dans la diffusion d'informations justes, et de consolider la confiance des populations autour du processus d'enregistrement biométrique. Les échanges ont ainsi permis aux participants de mieux comprendre l'organisation de l'opération, les différentes étapes du

processus, ainsi que les finalités du projet d'enregistrement biométrique (e-ID).



Le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-colonel BELEI Bédiani a saisi l'occasion pour rassurer les leaders religieux sur les mesures techniques, juridiques et organisationnelles mises en œuvre afin de garantir la sécurité et la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'enregistrement biométrique.

La rencontre a également été l'occasion de présenter l'IPDCP aux leaders religieux, en mettant en lumière le cadre juridique national de la protection des données personnelles et les missions de l'Instance.

Pour rappel, l'e-ID vise à attribuer, à chaque personne vivant ou résident sur le territoire togolais, un Numéro d'Identification Unique (NIU) facilitant un accès sécurisé et équitable à tous les services sectoriels : soins de santé, éducation, services financiers, programmes d'aide et d'assistance sociales etc.

L'IPDCP EN MISSION D'ÉCHANGES ET DE COOPERATION A LA CDP DU SENEGAL

Une délégation de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), conduite par son Président, le Lieutenant-colonel BELEI Bédiani, a effectué une mission officielle à Dakar, du 23 au 25 juin 2025, auprès de la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) du Sénégal.



Cette visite de travail s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités institutionnelles de l'Instance, en partant de l'expérience des autres autorités de la sous-région. Elle a permis aux deux autorités d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance, de conformité, de contrôle, de contentieux, de communication et de coopération internationale.

A travers les ateliers thématiques, la délégation de l'IPDCP a tiré bon parti de l'expérience de la CDP dans la gestion des formalités déclaratives, la doctrine et les jurisprudences de la session plénière de la CDP, les étapes de préparation et de déroulement des missions de contrôle de conformité ainsi que les procédures de gestion des plaintes et du contentieux.



Les présentations et les échanges ont permis à la délégation de découvrir les outils pratiques développés par la CDP sénégalaise dans la mise en œuvre de ses missions et ont ouvert des perspectives de collaboration technique entre les deux institutions.

La mission s'est déroulée dans un climat de fraternité, confirmant les excellentes relations qui unissent le Togo et le Sénégal, deux pays engagés en faveur d'un numérique éthique, respectueux des droits fondamentaux. Les représentants des deux autorités n'ont pas manqué d'exprimer leur volonté à œuvrer pour une coopération bilatérale dynamique et fructueuses entre l'IPDCP et la CPD.

Un échange de présents entre le Président de l'IPDCP et son homologue de la CDP, Monsieur Ousmane THIONGANE, a scellé cette première rencontre, prémisse d'un partenariat bilatéral prometteur.

L'IPDCP EN IMMERSION A LA CIL AU BURKINA FASO : UNE COOPERATION STRATEGIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP AFRICAIN EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

À l'ère de la transformation numérique accélérée, la nécessité pour les autorités africaines de protection des données à caractère personnel de renforcer leurs synergies devient une priorité stratégique. C'est dans cette dynamique que l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) du Togo a effectué, du 1^{er} au 4 juillet 2025 à Ouagadougou, une visite d'immersion auprès de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du Burkina Faso.



Créée en 2019, l'IPDCP du Togo poursuit résolument sa montée en compétences et s'est tournée vers l'expertise de la CIL, reconnue pour son expérience et son rôle moteur dans la sous-région en matière de régulation des données personnelles et de gouvernance numérique. Une coopération interinstitutionnelle porteuse d'avenir.

Accueillie par la Présidente de la CIL, Dr Halguièta NASSA/TRAWINA, la délégation togolaise conduite par le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a été honorée par un échange institutionnel de haut niveau. Cette visite, qualifiée de « symbolique et stratégique » par les deux parties, marque un tournant dans l'ancrage

d'une coopération durable entre autorités africaines indépendantes de protection des données.

À cette occasion, le Président de l'IPDCP a déclaré :

« Cette immersion renforce notre conviction que la coopération transfrontalière est essentielle pour construire une gouvernance numérique éthique, efficace et souveraine. Nous saluons la vision de la CIL, qui rejoint pleinement notre ambition d'un modèle africain de protection des données, enraciné dans nos réalités mais aligné sur les standards internationaux. »



Pendant deux jours, les équipes techniques et les responsables des deux institutions ont partagé leurs pratiques, leurs défis et leurs perspectives autour de thématiques majeures telles que :

- ✚ le traitement des plaintes des citoyens et la conduite des contrôles sur le terrain ;
- ✚ les mécanismes de gestion administrative et les stratégies de communication publique ;
- ✚ les actions de sensibilisation dans un environnement de plus en plus numérisé ;

✚ l'harmonisation des cadres juridiques et la convergence des législations africaines.

L'IPDCP a ainsi pu s'imprégner de l'expérience accumulée par la CIL au fil de près de deux décennies d'exercice, dans le but de renforcer l'efficacité de ses propres missions au Togo.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vision de l'IPDCP : faire de la protection des données à caractère personnel un pilier de la souveraineté numérique en Afrique de l'Ouest. L'IPDCP réaffirme à cette occasion son engagement à œuvrer, aux côtés de ses homologues du continent, à l'émergence d'un cadre de confiance numérique, garantissant les droits fondamentaux des citoyens tout en soutenant l'innovation.

En favorisant les échanges d'expertise, les prises de position communes et les partenariats stratégiques, l'IPDCP entend participer activement à la construction d'une Afrique numérique responsable.

L'IPDCP PARTICIPE A L'INITIATIVE DIPES

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) du Togo a participé, ce mercredi 2 juillet 2025, à un atelier sur les droits numérique à Lomé. Organisé par Paradigm Initiative, en partenariat avec le Media and Digital Institute (MDI), cet événement s'inscrit dans le cadre de la série Digital Policy Engagement Series (DIPES), et est consacré aux politiques numériques au Togo.

Réunissant juristes, représentants d'institutions publiques, chercheurs, régulateurs et membres de la société civile, l'atelier a permis des échanges d'expertises riches et constructifs. L'objectif était d'identifier les freins juridiques actuels et de proposer des pistes concrètes de réforme. Ces travaux ont pour finalité la rédaction d'un document de synthèse contenant des recommandations claires pour améliorer les droits numériques au niveau national.

Les participants ont ainsi passé en revue plusieurs textes de loi essentiels à la régulation du numérique, notamment : la loi sur la cybersécurité (2018, révisée en 2022), le Code du numérique, la loi sur la sécurité intérieure (2019), ainsi que la loi n°2019-014 sur la protection des données personnelles (2019), dont l'IPDCP assure la mise en œuvre.

Ces discussions se sont révélées cruciales, à l'heure où émergent de nouveaux défis tels que l'Intelligence Artificielle, la surveillance numérique ou encore la protection de la liberté d'expression en ligne.

Pour Monsieur Moussa Waly Sene, responsable des programmes francophones chez *Paradigm Initiative*, cet atelier constitue une belle opportunité pour « relever les insuffisances et formuler des recommandations adaptées aux réalités économiques, sociales et culturelles des citoyens togolais ».

Une initiative d'importance capitale pour une meilleure gouvernance du numérique au Togo, selon Monsieur Bernard Adzoguenou, directeur de programme au MDI, qui a rappelé combien il est « essentiel que les citoyens comprennent comment leurs données sont collectées, utilisées et protégées ».

L'IPDCP accorde une attention particulière à ce que les conclusions de cet atelier contribuent efficacement au renforcement du cadre juridique national de la protection des données à caractère personnel, en tenant compte des spécificités nationales et des normes internationales en la matière.

VULGARISATION DE LA LOI RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Le président de l'IPDCP, lieutenant-colonel BELEI Bédiani, a effectué du 21 au 25 juillet 2025 une tournée de prise de contact avec les autorités régionales de notre pays. Toutes les régions administratives ont été visitées.

Les entretiens ont eu lieu dans les locaux des gouvernorats représentés à chaque étape par les secrétaires généraux de gouvernorats. D'autres acteurs comme les secrétaires régionaux des conseils régionaux, de préfectures, de communes, les commandants de groupement de gendarmerie, les commissaires centraux de ville, les directeurs régionaux de la santé et de l'environnement ont également pris part à la rencontre.



L'objectif est de vulgariser la loi relative à la protection des données et d'en faire une présentation qui permette aux différents responsables de se familiariser avec les dispositions de ce texte. L'exposé du président de l'instance a mis l'accent sur les dispositions pertinentes de ce texte, en particulier le traitement des données d'état civil qui est de la compétence des collectivités locales.



Les échanges ont été suivis de la remise aux gouvernorats, de la loi relative à la protection des données à caractère personnel et son décret d'application portant organisation et fonctionnement de l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP).

L'IPDCP PARTICIPE AU PREMIER FORUM INTERNATIONAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (FIPDCP) A LOME.

Lomé, le 29 juillet 2025 – La salle de conférence de l'Agora Senghor a accueilli ce mardi l'ouverture officielle de la première édition du Forum International sur la Protection des Données à Caractère Personnel (FIPDCP), placé sous le thème : « Les enjeux de la protection des données au Togo ». Cet événement d'envergure a réuni des délégations officielles, des experts nationaux et internationaux, des chercheurs, des institutions publiques et privées, des entreprises, ainsi que des représentants de la société civile et du monde universitaire.



La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, qui, dans une allocution solennelle, a salué cette initiative comme un moment décisif dans la construction d'une gouvernance responsable et souveraine des données au Togo et en Afrique.



Il a félicité les organisateurs pour la pertinence du thème retenu et les a encouragés à inscrire cette dynamique dans la durée.

« Ce forum n'est pas une simple rencontre institutionnelle, c'est une ambition collective. Il s'agit de poser les bases d'un avenir numérique dans lequel chaque citoyen pourra exercer ses droits avec confiance », a-t-il déclaré.

Le Président de l'IPDCP a également salué la vision stratégique du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, pour son engagement dans la promotion d'un cadre juridique et institutionnel propice à l'éclosion d'une culture de la protection des données.

VISITE DU COMITE D'ORGANISATION DU FIPDCP A L'IPDCP

Dans le prolongement du Forum International sur la Protection des Données à Caractère Personnel (FIPDCP), tenu à Lomé du 28 au 31 juillet 2025, une délégation du comité d'organisation, conduite par le Commissaire Général du Forum et son équipe, s'est rendue dans les locaux de l'IPDCP.

Cette visite s'inscrivait dans une démarche de remerciement officiel adressé à notre institution pour son engagement et son soutien en tant que partenaire de la première édition du Forum. Le comité a salué la contribution active de l'IPDCP à la réussite de cet événement panafricain dédié à la gouvernance éthique des données à caractère personnel.

Les échanges ont également permis d'aborder les perspectives de collaboration autour de la deuxième édition du FIPDCP, avec pour ambition de renforcer davantage les synergies entre autorités de protection des données à l'échelle régionale et continentale.

L'IPDCP se réjouit de cette dynamique constructive et réaffirme sa volonté de poursuivre son engagement aux côtés des acteurs mobilisés pour une meilleure protection des données personnelles en Afrique.

LE GROUPE AXIAN EN VISITE A L'IPDCP POUR DISCUTER DE LA CONFORMITE EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

Le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a reçu, ce jour, une délégation du Groupe Axian composée de Madame Domoina RAKOTONDRABE, Regulatory Operations Head du Groupe Axian et Madame Samira ASSOUMA, Manager Réglementation Opérationnelle de YAS Togo.

Cette rencontre avait pour objectif de solliciter l'accompagnement de l'IPDCP dans les démarches de mise en conformité des projets et actions de YAS en matière de protection des données à caractère personnel.



Au cours des échanges, le Président de l'IPDCP a réaffirmé l'engagement de l'Instance à accompagner l'ensemble des acteurs dans l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il a souligné les actions de sensibilisation menées par l'IPDCP à l'intention des responsables de traitement et des citoyens, afin de les informer sur leurs droits et obligations.

Il a également rappelé le rôle stratégique des opérateurs de téléphonie mobile dans le traitement des données personnelles, en mettant l'accent sur leurs responsabilités en matière de protection des données. Saluant la

démarche proactive du Groupe Axian, il a encouragé l'entreprise à poursuivre cet élan en faveur de la conformité.

Plusieurs sujets d'actualité ont été abordés, notamment la déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection, dont le processus est actuellement en cours. À ce propos, le Président de l'IPDCP a invité YAS Togo à suivre les directives de l'Instance pour la mise en conformité de ses dispositifs.

La question de la désignation d'un Correspondant à la Protection des Données à Caractère Personnel (CPD) a également été discutée. Le Président a souligné l'importance de cet acteur-clé, qui constitue le point de contact privilégié entre l'IPDCP et les responsables de traitement pour toutes les questions relatives aux données personnelles.

À l'issue de la rencontre, la délégation a reçu un recueil de textes relatifs à la protection des données ainsi que des dépliants de sensibilisation destinés à promouvoir la culture de la protection des données au sein de leurs structures. Ce geste, qui illustre l'engagement concret de l'IPDCP à accompagner les acteurs dans leurs efforts de conformité, a été vivement salué par les représentantes du Groupe Axian. La délégation a exprimé sa reconnaissance au Président de l'IPDCP pour sa disponibilité, son écoute et son engagement constant en faveur de la promotion et de la protection des données personnelles au Togo.

L'IPDCP ENTAME UNE NOUVELLE ETAPE DE SA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION : LA DISTRIBUTION DE RECUEILS DE TEXTES ET DE DEPLIANTS PEDAGOGIQUES.

Fidèle à sa mission de protection des données à caractère personnel, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) engage une nouvelle phase de sa campagne nationale de sensibilisation. Après le lancement officiel de la campagne en mars dernier et la diffusion de messages à travers les médias, les réseaux sociaux et les affichages urbains, l'IPDCP entame à présent une vaste opération de remise de documents de référence et de supports pédagogiques à l'échelle nationale.



Consciente que la protection des données repose autant sur le cadre légal que sur une appropriation par tous les acteurs, l'IPDCP met à disposition deux outils essentiels :

- Le recueil de textes, regroupant la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel et le décret n°2020-111/PR du 09 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'IPDCP ;

- Les dépliants de sensibilisation, destinés à informer de manière simple et accessible sur les droits, obligations et bonnes pratiques pour protéger les données personnelles.



Cette opération nationale ambitionne également de créer une véritable dynamique collective : chaque structure destinataire sera appelée à jouer un rôle de relais, contribuant ainsi à diffuser la culture de la protection des données dans toutes les couches de la société.

La première étape de la distribution a eu lieu le 19 août 2025 à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), partenaire clé dans la promotion des droits humains. En recevant ces documents des mains du président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, le président de la CNDH, M. Kwao Ohini SANVEE a salué l'initiative et exprimé son souhait de renforcer la collaboration avec l'IPDCP. Les deux institutions ont exploré l'idée d'une session de formation et d'échanges pour favoriser le rôle accru de relais de la CNDH auprès des citoyens.

La distribution concernera l'ensemble des responsables de traitement : ministères, collectivités territoriales, établissements publics, autorités indépendantes, forces de l'ordre, acteurs du secteur de la santé, établissements éducatifs, institutions financières, opérateurs de

télécommunication, entreprises du numérique, services de transport, associations et organisations non gouvernementales. Elle préparera la prochaine étape de la campagne, qui sera consacrée à la distribution de dépliants de sensibilisation auprès du grand public, en particulier les jeunes, afin de renforcer leur conscience des enjeux liés à la protection des données et de la vie privée.



En combinant accompagnement de proximité et outils pratiques, l'IPDCP entend renforcer la compréhension, l'adhésion et la mobilisation de tous pour une protection renforcée des données personnelles au Togo.

PROTECTION DES DONNEES : L'IPDCP POURSUIT SA CAMPAGNE ET FAIT ESCALE A LA HARC

Après la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a effectué, ce mercredi 21 août 2025, une visite à la Haute autorité de régulation de la communication écrite audiovisuelle et numérique (HARC). Une nouvelle étape dans sa campagne nationale de remise de documents de référence et de supports pédagogiques relatifs à la loi et au décret portant sur la protection des données à caractère personnel.



Conduite par son président, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, la délégation de l'IPDCP a remis à l'institution de régulation des médias, représentée par son président, M. TELOU Pitalounani, des livrets pratiques et des dépliants concis regroupant la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 ainsi que des messages de sensibilisation. L'objectif est de mieux faire connaître les droits et obligations en matière de protection des données personnelles, et de favoriser une appropriation effective de ces textes par les acteurs concernés.

À cette occasion, la HARC a exprimé sa disponibilité à une franche collaboration avec l'IPDCP. Pour elle, la protection des données

personnelles dans le secteur de la communication et des médias constitue un enjeu majeur qui appelle à une synergie entre les institutions.

La rencontre de ce jour a également jeté les bases d'une prochaine étape : une séance de travail entre l'IPDCP et les membres de la HARC est prévue pour le 29 août prochain. Elle se tiendra en présence des médias et devrait permettre d'approfondir la compréhension des contours de la loi sur la protection des données personnelles et d'envisager des actions conjointes pour une meilleure sensibilisation des professionnels de la communication.



À travers ces actions, l'IPDCP confirme sa volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels dans la promotion de la protection des données personnelles, afin de garantir à chaque citoyen le respect de sa vie privée et de ses droits fondamentaux.

L'IPDCP ET LA HARC APPROFONDISSENT LEURS ECHANGES SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) et la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite Audiovisuelle et Numérique (HARC) ont tenu, le jeudi 28 août 2025, une séance de travail consacrée aux enjeux de la protection des données personnelles. Cette rencontre fait suite à celle du 21 août dernier, qui avait marqué le lancement officiel de la campagne nationale de distribution des recueils de textes relatifs à la protection des données personnelles et supports de sensibilisation.



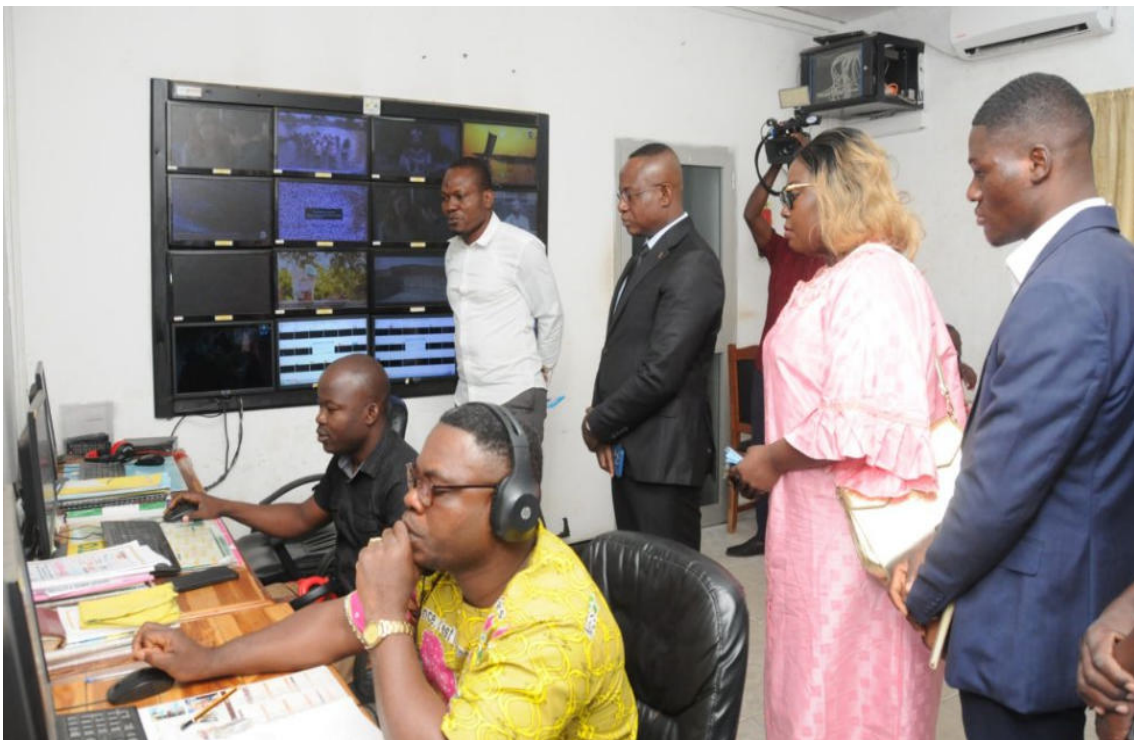
Deux communications ont structuré les échanges. La première a présenté le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel. La seconde a porté sur les bons réflexes pour préserver efficacement sa vie privée dans l'usage quotidien des outils numériques.

Les discussions ont permis d'aborder plusieurs thématiques de l'heure notamment :

- ✚ la diffusion des informations, vidéos, images et contenus audio sur internet ;
- ✚ la déclaration et l'utilisation des dispositifs de vidéosurveillance et vidéoprotection
- ✚ l'Intelligence Artificielle, ses atouts et ses limites ;
- ✚ la protection des données médicales ;
- ✚ l'usage des cookies et leurs implications pour la vie privée.

La séance a réuni tous les membres du bureau de la HARC et des journalistes. Les échanges interactifs, nourris par des questions et réponses, ont permis aux participants de mieux cerner les enjeux de la protection des données personnelles.

La HARC a exprimé sa grande satisfaction quant à la qualité des communications et à la pertinence des échanges. Elle a affirmé sa disponibilité à accompagner l'IPDCP dans la vulgarisation de ses messages à travers les médias.



Le président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bediani, et celui de la HARC, Monsieur TELOU Pitalounani, ont saisi l'occasion pour rappeler l'importance de conjuguer les efforts des deux institutions pour une meilleure protection des données personnelles à l'ère du numérique.

À l'issue des travaux, la délégation de l'IPDCP a eu droit à une visite guidée de la salle de monitoring de la HARC, où lui a été présenté le dispositif de suivi et de contrôle des différents médias au Togo.

L'IPDCP A TSEVIE : SENSIBILISATION DES RESPONSABLES DES GOUVERNORATS ET DES PREFECTURES SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) poursuit sa tournée nationale de vulgarisation des textes relatifs à la protection des données à caractère personnel. Après avoir rencontré les institutions de la République, l'IPDCP va désormais à la rencontre des responsables des services déconcentrés dans les préfectures du pays.



Le mardi 2 septembre 2025 à Tsévié, une délégation conduite par son président, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a échangé avec le Secrétaire Général du gouvernorat et les secrétaires généraux des préfectures de la région Maritime autour des enjeux liés à la collecte, au traitement et à la sécurisation des données personnelles.

La cérémonie d'ouverture, tenue au gouvernorat de la région Maritime, a été marquée par deux allocutions : celle du Secrétaire général du gouvernorat, Monsieur LEDJINA Dotsè, représentant le Gouverneur de la Maritime et celle du président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel.

Dans son intervention, le Président de l'IPDCP a rappelé l'importance pour les responsables locaux de s'approprier les textes en vigueur afin de garantir le respect de la vie privée des citoyens. Deux communications ont ensuite rythmé la rencontre :

- ✚ une présentation du cadre juridique et des missions de l'IPDCP, pour rappeler les fondements légaux et le rôle de l'institution ;
- ✚ une présentation des messages clés contenus dans les dépliants de sensibilisation, afin de faciliter leur appropriation par les participants et leur diffusion au sein des services.



Un autre moment fort de cette étape a été la remise officielle des recueils de textes et des dépliants de sensibilisation au Secrétaire Général du gouvernorat, représentant le Gouverneur de la Maritime. Pour lui, cette sensibilisation est essentielle, car les secrétaires généraux constituent un

maillon clé dans la diffusion et l'application de la législation au niveau local. Ces documents leur permettront de disposer d'outils pratiques dans l'exercice de leurs responsabilités.

LOME ACCUEILLE LA CLOTURE DE LA TOURNÉE NATIONALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.

La salle du gouvernorat du District Autonome du Grand Lomé (DAGL) a servi de cadre, ce lundi 8 Septembre 2025 à la dernière étape de la tournée nationale de vulgarisation des textes relatifs à la protection des données à caractère personnel, initiée par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP).

La rencontre de ce matin empreinte d'engagement a été ouverte par l'allocution du Secrétaire général du gouvernorat du district autonome du Grand Lomé. Tagba Ataféyinam TCHALIM. Dans son intervention, il a salué la pertinence de cette initiative et exprimé la disponibilité de son institution à accompagner l'IPDCP pour que la protection des données privées devienne une réalité tangible dans le quotidien des citoyens.



Prenant la parole à son tour, le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a remercié les autorités du Grand Lomé pour leur promptitude et leur disponibilité. Il a également exhorté les participants à intégrer la sensibilisation à la protection des données personnelles dans leurs habitudes professionnelles, afin de mieux préserver les droits des citoyens.

Comme toutes les autres étapes, la rencontre de Lomé a été meublée par deux communications principales :

- ✚ la présentation du cadre juridique et des missions de l'IPDCP ;
- ✚ la présentation et l'explication des messages clés du dépliant de sensibilisation destinés aux acteurs locaux et aux populations.



Démarrée le 1^{er} septembre 2025 à Tsévié, la tournée a concerné les principales régions du Togo avec des sessions à Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong, avant de finir à Lomé. Partout, les secrétaires généraux des gouvernorats et des préfectures ont pris part aux échanges, confirmant ainsi leur rôle central dans la diffusion des bonnes pratiques liées à la protection des données personnelles.

En initiant cette tournée, l'IPDCP veut renforcer l'appropriation du cadre légal des textes par les acteurs de l'administration territoriale. L'objectif est de créer une véritable culture de la protection des données personnelles au Togo, dans un contexte où le numérique occupe une place croissante dans la vie des citoyens.

L'IPDCP EDIFIE LES TPME SUR LA CONFORMITE A LA LOI SUR LA PROTECTION DES DONNEES AU TOGO

Le 5^{ème} acte du « Petit-déjeuner du Patronat », tenu le jeudi 11 septembre 2025, a été marqué par la participation de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP). Invitée à échanger avec les opérateurs économiques, l'institution a animé une séance sur le thème : « Conformité de la loi sur la protection des données au Togo : comment les TPME peuvent-elles se préparer efficacement ? ». Une présentation assurée par le président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, devant des dizaines de participants attentifs et curieux.



Avant l'intervention, la délégation de l'IPDCP a été chaleureusement accueillie par le Président du Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo) Coami Sedolo TAMEGNON. Celui-ci a salué l'engagement constant de l'institution à instruire et à accompagner les TPME dans un contexte où la protection des données personnelles s'impose désormais comme une exigence incontournable.

Durant sa communication, le Président de l'IPDCP a rappelé l'importance pour les Très Petites et Moyennes Entreprises de se conformer à la loi

relative à la protection des données. Une loi nul doute importante qui leur permettra d'éviter les sanctions administratives et pénales, de renforcer la confiance des clients, partenaires et investisseurs entre autres. La présentation a également permis d'insister sur :

- ✚ la nécessité pour les entreprises (responsables des traitements) de désigner les correspondants à la protection des données ;
- ✚ l'obligation d'accomplir les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements auprès de l'IPDCP ;
- ✚ le respect des droits des personnes.



À l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées à l'endroit du Patronat, notamment la mise en place d'un programme sectoriel de conformité destiné à accompagner les TPME dans l'application progressive de la loi.

Les participants ont également été édifiés sur la position de l'IPDCP concernant la déclaration et l'installation des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection, ainsi que sur les avantages liés à la réglementation en vigueur au Togo.

Cette rencontre annuelle du patronat a été marquée par des échanges nourris, qui ont suscité un vif intérêt et permis de lever plusieurs zones d'ombre. Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la pertinence du contenu présenté et de la clarté des réponses apportées à leurs préoccupations.

En clôturant son intervention, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a exprimé sa gratitude au Patronat et aux opérateurs économiques pour la pertinence des questions et des points soulevés au cours des discussions. Il a saisi cette occasion pour convier les participants à la grande rencontre prévue, le 25 octobre prochain, avec le secteur de l'éducation, consacrée à la sensibilisation des jeunes au respect de la vie privée et à la protection de leurs données personnelles.

IPDCP ET ANFCT : VERS UN PARTENARIAT POUR LA PROTECTION DES DONNEES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a rencontré le 12 septembre 2025, le Directeur Général de l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT), Monsieur Komi Dodzi DENYO, au siège de l'ANFCT à Blitta.

Cette rencontre, deuxième du genre, s'inscrit dans le cadre des discussions préparatoires à la signature prochaine d'une convention de partenariat stratégique entre les deux institutions.

Les échanges ont permis de poser les bases d'une coopération technique visant à développer un dispositif national d'ingénierie de formation des élus et agents territoriaux sur le respect des exigences légales en matière de protection des données à caractère personnel.



Les deux institutions ont convenu de travailler conjointement à l'élaboration de parcours et modules de formation adaptés aux besoins des collectivités territoriales. L'objectif est d'accompagner les élus et agents territoriaux dans le renforcement de leurs compétences, notamment sur la protection des données personnelles, la sensibilisation

des citoyens et la conformité des traitements de données aux normes en vigueur.

Le partenariat permettra la mise en place de projets conjoints, avec l'identification et la mobilisation d'experts formateurs pour garantir un accompagnement de qualité. Un comité de pilotage, composé de représentants des deux institutions, sera chargé du suivi et de l'évaluation des actions entreprises, avec un bilan régulier pour mesurer l'impact et les résultats obtenus.

Ces discussions traduisent la volonté commune de l'IPDCP et de l'ANFCT de promouvoir une gouvernance locale respectueuse de la vie privée et conforme aux normes de protection des données à caractère personnel.

L'IPDCP ET EUROCHAM TOGO UNISSENT LEURS FORCES POUR FAIRE DE LA PROTECTION DES DONNEES UN ENJEU STRATEGIQUE POUR LES ENTREPRISES

L'hôtel ONOMO de Lomé a accueilli un afterwork d'échanges de haut niveau autour d'un thème central : « La protection des données personnelles au cœur des enjeux stratégiques des entreprises togolaises », organisé conjointement par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) et EUROCHAM Togo.

Le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a salué la disponibilité d'EUROCHAM et l'engagement de son Président, M. Charles Kokou GAFAN, représenté pour l'occasion par son 3^e vice-président, Monsieur Alphonse Kossi WOWUI.



Les discussions ont mis en lumière la volonté des entreprises de s'approprier la question de la conformité et de la gouvernance numérique. À cet égard, les pratiques concrètes mises en œuvre par GVA Togo, exposées par son Directeur Général M. Marc CIVELLI, illustrent l'importance d'une démarche proactive.

La forte mobilisation des entreprises membres d'EUROCHAM témoigne d'un engagement collectif pour faire de la protection des données un levier de compétitivité et de confiance.



En clôturant les échanges, le Président de l'IPDCP et le vice-président de EUROCHAM ont appelé à renforcer la coopération entre institutions et entreprises, condition essentielle à la création d'un espace numérique de confiance au Togo.

L'INSTANCE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL A L'ATELIER DE FORMATION DEDIE AUX REGULATEURS SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La formation pratique sur la gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IA), ouverte le 29 septembre 2025 à Accra, a pris fin le mercredi 1^{er} octobre 2025. L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), représentée par Abidé GNASSINGBÉ, y a pris une part active aux côtés d'une cinquantaine de régulateurs venus de divers pays africains et d'experts internationaux.



Ces journées de travail ont permis de mieux cerner le paysage de l'IA, d'explorer les approches réglementaires existantes et de participer à des ateliers pratiques sur la protection des données et la gouvernance de l'IA. Les études de cas et les partages d'expériences ont mis en lumière les défis mais aussi les opportunités que représente l'IA dans des secteurs clés du développement. La rencontre a surtout ouvert des perspectives stratégiques pour l'Afrique :

- ✚ élaborer des stratégies concrètes afin de renforcer la gouvernance et les capacités réglementaires de l'IA ;
- ✚ repenser la souveraineté numérique africaine, afin de mieux protéger les données et maîtriser les choix technologiques ;
- ✚ soutenir la gouvernance de l'IA dans la pratique, en dotant les régulateurs d'outils adaptés aux réalités du continent.

Alors que l'Intelligence Artificielle s'impose comme un moteur de transformation mondiale, l'Afrique se doit de bâtir un cadre solide, garant de confiance, d'innovation et de souveraineté numérique. Dans cette dynamique, l'IPDCP confirme son ouverture au monde en misant sur le partage et la coopération avec ses partenaires à travers des formations de ce type.

RENCONTRE ENTRE L'INSTANCE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (IPDCP) ET LA MISSION DE FORMULATION DU PROJET AFRICA CYBER HUB

Dans le cadre du programme Africa Cyber Hub, le Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale accueille, du 29 septembre au 10 octobre 2025, une mission de formulation conduite par l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev).

Cette mission a pour objectif de définir plus précisément les contours du projet, en concertation avec les parties prenantes nationales, afin d'identifier les actions prioritaires en matière de cybersécurité, de développement des compétences numériques et de protection des données personnelles.



C'est dans ce contexte que le président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a reçu, ce mercredi 1er octobre 2025, au siège de l'Institution, l'équipe de mission conduite par M. HOUESSOUNOU Gildas.

Les discussions ont porté sur les enjeux liés à la protection des données personnelles dans le cadre du projet Africa Cyber Hub, ainsi que sur les

perspectives de collaboration entre l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev) et l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP). Les deux parties ont insisté sur la nécessité d'intégrer, dès la phase de conception du projet, des mécanismes solides de gouvernance des données.

Au cours de la séance, la mission de formulation a présenté ses objectifs et réaffirmé sa volonté d'accompagner le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine, tout en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales. Pour sa part, l'IPDCP a exposé ses missions, son plan d'action, ses activités ainsi que ses perspectives pour 2026, sans occulter les défis posés par un environnement numérique en perpétuelle mutation.

Cette rencontre constitue une étape clé dans le processus de formulation du projet et illustre la volonté commune de construire un écosystème numérique sûr, inclusif et respectueux des droits fondamentaux.

RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LA CNDH ET L'IPDCP POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET DES DONNEES PERSONNELLES

C'est dans une ambiance empreinte de convivialité que l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a pris part, le mercredi 15 octobre 2025, au siège de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), à un atelier de partage d'expériences et de renforcement de la collaboration entre les deux institutions.



Placée sous le signe de la synergie pour la protection des droits humains à l'ère du numérique, cette rencontre a réuni une soixantaine de participants essentiellement des membres et du personnel des deux institutions.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle du Président de la CNDH, Me SANVEE Kwao Ohini, et celle du Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani. Les deux responsables ont insisté sur la nécessité d'un partenariat solide et durable entre la CNDH et l'IPDCP, afin de garantir une approche concertée et harmonisée de la protection des droits fondamentaux à l'ère du numérique.



Les communications présentées ont permis de mieux cerner les mandats et le fonctionnement des deux institutions. L'occasion a également été saisie par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel pour sensibiliser les participants à la nécessité de protéger leurs informations personnelles, afin d'éviter les dérives liées à l'usage abusif de l'internet, des réseaux sociaux et autres technologies numériques.

Les discussions et échanges interactifs ont suscité un grand intérêt, éclairant davantage les participants sur les enjeux croisés entre droits humains et protection des données.

À l'issue des travaux, les deux institutions sont convenues d'orienter leurs actions sur :

- ✚ la sensibilisation et la formation des acteurs ;
- ✚ le renforcement des capacités de leurs équipes respectives pour mieux répondre aux défis du numérique ;
- ✚ la collaboration dans la gestion des plaintes liées à la protection des données et aux droits humains ;

- la mutualisation des expertises et l'élaboration des rapports ainsi que des plaidoyers conjoints pour une meilleure coordination de leurs interventions etc.



Cette rencontre marque une étape significative dans la consolidation des relations de partenariat entre la CNDH et l'IPDCP. Elle témoigne de la volonté commune des deux institutions de promouvoir une culture de respect des droits humains et de la vie privée, à travers une régulation efficace et collaborative de la protection des données à caractère personnel au Togo.

L'IPDCP AUX COTES DE BLUEMIND FOUNDATION POUR PROMOUVOIR LA SANTE MENTALE ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le 19 octobre 2025, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a pris part à une initiative de BLUEMIND FOUNDATION visant à sensibiliser 400 coiffeuses de Lomé et de ses environs sur les enjeux de la santé mentale.

Cette activité s'inscrit dans un vaste programme de renforcement des capacités des femmes actives dans le secteur de la coiffure, avec pour ambition de faire d'elles de véritables ambassadrices de la santé mentale en Afrique.



L'IPDCP, représentée par M. BIALABNA Abaloutou, juriste, et Mme Abidé GNASSINGBÉ, chargée de communication, a apporté son appui à cette initiative à travers deux communications. La première a porté sur le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel au Togo, tandis que la seconde a mis en lumière les messages clés de l'IPDCP en matière de sensibilisation aux bons réflexes pour protéger ses données personnelles et préserver sa vie privée sur internet et les réseaux sociaux.

Ces échanges ont permis d'attirer l'attention des participantes sur la protection des données personnelles dans leur environnement professionnel, notamment face à la digitalisation croissante des services et à la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.



Durant trois jours de formation, plusieurs professeurs de psychologie de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Togo ont également partagé leur expertise sur le bien-être psychologique et émotionnel des femmes.

À l'issue de la formation, les coiffeuses seront accompagnées dans l'exercice de leur métier afin de mieux intégrer les notions apprises et de relayer les valeurs de la santé mentale auprès de leurs communautés.

L'IPDCP réaffirme une fois encore à travers cet appui son engagement à soutenir les initiatives citoyennes et sociales qui placent la protection de la vie privée et le bien-être des populations au cœur du développement humain et durable.

L'IPDCP A LA RENCONTRE DU SECTEUR DE LA SANTE

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) était face aux acteurs du secteur de la santé le mercredi 22 octobre 2025, dans le but de renforcer leurs connaissances sur les exigences légales et les bonnes pratiques en matière de protection des données à caractère personnel.



Cette initiative vise à renforcer la compréhension des professionnels de santé sur les enjeux de la protection des données à caractère personnel, en particulier les données des patients.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions. Dans son intervention, le Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, a rappelé l'importance pour les acteurs du secteur sanitaire de préserver les informations des patients à l'ère du numérique, où la circulation et le partage des données s'intensifient. Il a également souligné la sensibilité des données médicales qui nécessitent une attention particulière et une gestion conforme aux exigences de la loi.



Prenant la parole à son tour, Madame la Directrice Générale des études, de la planification et de l'information sanitaire, Dr Josée APETSIANYI, représentant le Ministre de la Santé, a invité ses collaborateurs à prêter une attention particulière aux messages et recommandations de l'IPDCP, afin d'en tirer le meilleur profit dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes.



2500 JEUNES SENSIBILISES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES A LOME



Ce 31 octobre 2025, le Palais des congrès de Lomé a accueilli une grande rencontre de sensibilisation placée sous le thème de la protection des données personnelles des jeunes à l'ère du numérique. Organisée par l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), cette initiative a réuni 2500 jeunes issus de diverses écoles et institutions de la capitale.

Dans son allocution d'ouverture, le président de l'IPDCP a rappelé aux jeunes l'importance de se prémunir contre les effets néfastes d'un usage non maîtrisé d'Internet et des réseaux sociaux. Il les a invités, en tant que génération montante et avenir du pays, à adopter les bons réflexes pour protéger leur vie privée et leurs informations personnelles.

Deux communications principales ont rythmé la rencontre :

- ✚ « Protéger ses informations personnelles sur téléphone et Internet : les bons réflexes »
- ✚ et « Les réseaux sociaux : amis ou pièges ? Comment éviter les arnaques et protéger sa vie privée ».

Ces interventions ont permis aux participants de mieux comprendre les risques liés au numérique et les moyens concrets pour s'en prémunir au quotidien.

La sensibilisation a également été agrémentée de prestations artistiques et culturelles, notamment celles de Mister Kurones, Athias Lamouziki, du club UNESCO, ainsi que du duo comique Ibrahim et le groupe Tovia, dont les interventions ont su allier humour et messages éducatifs.



CONSTRUIRE UN ESPACE NUMERIQUE SUR : L'IPDCP MARQUE LA NUIT DU DROIT 2025

La troisième édition de la Nuit du Droit s'est tenue ce samedi 22 novembre 2025 à l'hôtel Sarakawa, sous le thème : « Droit et transformation numérique : vers une société de confiance ».

Devenue une tradition, la Nuit du Droit rassemble juristes, avocats, universitaires et passionnés du droit autour d'un objectif commun : éveiller la conscience collective et encourager une réflexion approfondie sur les enjeux qui façonnent la société togolaise.



L'événement a été co-organisé par l'Association Togolaise pour la Promotion du Droit (ATPD) et l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP). Dans son allocution, le président du comité d'organisation, Talla Hervé AWUI, a salué la contribution déterminante de l'IPDCP et son engagement constant pour la protection des données personnelles des citoyens. Il a rappelé que le numérique, tout en offrant de formidables opportunités, expose également les utilisateurs à des risques sérieux — d'où la nécessité d'un cadre juridique solide et d'une vigilance renforcée.

Pour sa première participation officielle à la Nuit du Droit, l'IPDCP a marqué les esprits à travers l'allocution du président de l'institution, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani. Il a souligné le caractère indispensable de la protection des données dans un contexte où les volumes d'informations échangées croissent à une vitesse exponentielle.

Il a rappelé que bâtir un espace numérique sûr est l'une des responsabilités majeures de l'IPDCP, particulièrement à un moment où les technologies prennent une place prépondérante dans tous les secteurs de la vie nationale.



Le Président de l'IPDCP a également salué la vision du Président du Conseil et l'engagement de Madame la Ministre de l'Efficacité, du Service public et de la Transformation numérique, dont les actions contribuent à ancrer la culture de la protection des données dans les institutions et au sein de la population.

Un point essentiel a marqué l'intervention du président de l'IPDCP : l'implication de la jeunesse. Selon lui, « soutenir la jeunesse, c'est garantir l'avenir ».

Dans un monde dominé par les outils digitaux, former et sensibiliser les jeunes devient un enjeu stratégique pour assurer la continuité d'un environnement numérique sain, responsable et sécurisé. Un appel à la responsabilité collective

La soirée a été marquée par des communications et panels d'échanges animés par des experts en droit, cybersécurité et en protection des données personnelles.

Les discussions ont permis d'aborder les risques émergents liés à la transformation numérique, les défis juridiques liés à la circulation exponentielle des données, ainsi que les mesures permettant de renforcer la confiance au sein de l'espace numérique.



Au-delà des échanges, cette édition de la Nuit du Droit a été un moment de réflexion profonde et un appel collectif à bâtir un espace numérique de confiance, fondé sur la vigilance, la connaissance du droit et l'engagement de tous.

L'IPDCP ET L'ANFCT SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR RENFORCER LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) et l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT) ont officiellement signé, ce vendredi 28 novembre 2025, une convention de partenariat stratégique visant à renforcer la conformité des collectivités territoriales aux exigences légales en matière de protection des données personnelles.

Cette signature intervient au terme de deux jours de travaux techniques approfondis tenus les 27 et 28 novembre 2025 au siège de l'ANFCT à Blitta ; réunissant les équipes des deux institutions autour de la relecture, de l'harmonisation et de la finalisation du document de partenariat. Ces sessions de travail ont permis d'intégrer les observations des parties et de consolider les mécanismes de coopération, les modalités de mise en œuvre ainsi que les engagements réciproques.



Les échanges ont mis en lumière la nécessité d'un accompagnement structuré et durable des collectivités territoriales dans la mise en œuvre

des bonnes pratiques de protection des données. À travers cette convention, l'IPDCP et l'ANFCT s'engagent à :

- ✚ développer des programmes de formation adaptés aux besoins des collectivités ;
- ✚ renforcer la sensibilisation des élus et des agents locaux ;
- ✚ promouvoir la culture de la conformité au sein des administrations communales ;
- ✚ appuyer la mise en place progressive d'outils et de mécanismes garantissant une gestion responsable des données personnelles.

La cérémonie officielle de cette signature a été marquée par deux interventions majeures : celle du DG de l'ANFCT, et celle du président de l'IPDCP.



Dans son allocution, le Directeur Général de l'ANFCT, Monsieur Komi Dodzi DENYO, a insisté sur l'importance d'améliorer la communication et la sensibilisation des collectivités territoriales sur les enjeux liés à la protection des données personnelles. Il a souligné le rôle fondamental de la formation dans le renforcement des capacités des acteurs locaux, dans un contexte où les collectivités manipulent une quantité croissante de données sensibles.

Prenant la parole à son tour, le Président de l'IPDCP le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani a salué l'ouverture, la disponibilité et la volonté de collaboration démontrées par l'ANFCT. Il a rappelé que « les mairies collectent et traitent quotidiennement des données personnelles. Disposer d'un cadre de formation solide, offert par une institution spécialisée telle que l'ANFCT, permettra de mieux outiller les collectivités territoriales et d'accompagner leur développement dans le respect des normes de protection des données ».

Les deux autorités ont félicité chaleureusement les équipes techniques de l'IPDCP et de l'ANFCT pour la qualité du travail accompli, la rigueur des analyses et l'esprit de collaboration ayant permis d'aboutir à un document final consensuel et opérationnel. La signature de cette convention marque un tournant important dans la coopération entre les deux institutions et ouvre la voie à une dynamique renforcée d'accompagnement des collectivités territoriales. Elle témoigne de la volonté commune d'œuvrer pour une gouvernance locale moderne, conforme aux standards nationaux et internationaux en matière de protection des données personnelles.

L'IPDCP LANCE UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION DES MEDIAS SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : PREMIERE ETAPE A TSEVIE

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a organisé, ce jeudi 04 décembre 2025 à Tsévié, une rencontre d'échange et d'information à l'intention des professionnels des médias du Grand Lomé. Près de cinquante (50) organes de presse, publics et privés, ont pris part à cette session qui s'inscrit dans la dynamique nationale de promotion d'une culture de protection des données personnelles.



La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, Président de l'IPDCP, qui a rappelé l'importance stratégique du rôle des journalistes dans un contexte marqué par la multiplication des contenus numériques.

« Aujourd'hui, plus que jamais, chaque image diffusée, chaque interview, chaque reportage, chaque micro-trottoir, chaque article en ligne ou à la télévision, chaque publication numérique peut contenir des données personnelles. Les médias manipulent quotidiennement des données d'identification, des images, des voix, des données sensibles, des informations judiciaires, des coordonnées de sources, des données de

localisation, parfois même des documents administratifs ou biométriques. Parfois volontairement, parfois sans s'en rendre compte. Et chaque diffusion engage votre responsabilité éthique, professionnelle et juridique. »

Il a souligné que l'objectif de cette rencontre est d'accompagner les médias vers des pratiques plus responsables, plus protectrices et pleinement conformes au cadre juridique national.



Prenant la parole après l'ouverture, M. YAO Abarim, Directeur de Cabinet, représentant la Haute autorité de régulation de la communication écrite audiovisuelle et numérique (HARC), a félicité l'initiative de l'IPDCP et a rappelé aux journalistes :

- ✚ leur rôle essentiel dans la construction d'un espace médiatique respectueux des droits fondamentaux ;
- ✚ leur responsabilité dans la diffusion d'une information éthique et conforme aux normes en vigueur ;
- ✚ leur devoir de contribuer à l'éducation du public sur les enjeux de la vie privée à l'ère numérique.

La rencontre a été structurée autour de deux communications principales :

- ✚ Le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles au Togo
- ✚ Les messages clés de sensibilisation développée par l'IPDCP



Ces communications ont permis aux participants d'identifier les risques auxquels ils sont exposés, ainsi que les mesures à adopter pour prévenir les violations et respecter les droits des personnes concernées. La phase de questions-réponses a offert un espace ouvert où les professionnels des médias ont pu partager leurs préoccupations, lever les zones d'ombre liées aux pratiques quotidiennes et proposer des pistes d'amélioration.

L'IPDCP AUX COTES DE L'ANFCT POUR RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS COMMUNAUX

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) participe depuis, le lundi 08 décembre 2025, aux côtés de l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT), à une série d'ateliers de renforcement des capacités des élus locaux. Ces rencontres basées sur le thème « Rôles et responsabilités des acteurs de la gouvernance municipale », visent à accompagner les communes dans l'amélioration de leurs pratiques et dans le développement d'une gouvernance locale plus efficace.



La participation de l'IPDCP à ces ateliers s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat, signée le 28 novembre 2025, entre les deux institutions. Ce partenariat permettra de répondre durablement aux besoins de formations des collectivités territoriales sur la protection des données personnelles.

Au cours de ces ateliers, l'IPDCP sensibilise les maires, les conseillers municipaux et les secrétaires généraux des communes aux enjeux liés à la protection des données personnelles. Cette intervention met en lumière les obligations légales encadrant la gestion des informations personnelles,

les risques liés à une mauvaise manipulation des données, ainsi que les bonnes pratiques permettant de sécuriser les traitements au sein des services municipaux, notamment dans les domaines de l'état civil, de la communication et de la gestion administrative.

La première phase de ces ateliers s'est déroulée dans les localités de Kara, Défalé, Dapaong et Cinkassé, où les élus locaux et cadres municipaux ont manifesté un grand intérêt pour ces enjeux essentiels à une gestion moderne et responsable des collectivités territoriales.

Dans la continuité de cette dynamique, la tournée se poursuivra du 11 au 19 décembre 2025 dans les villes de Mango, Guérin-Kouka, Bassar, Tindjassé, Tchamba, Sokodé, Sotouboua, Blitta-Gare, Anié, Elavagnon et plus tard avec les acteurs communaux dans les régions des plateaux et maritime.



Ce premier acte concret du partenariat IPDCP-ANFCT constitue une étape importante vers une gouvernance locale plus transparente, responsable et respectueuse des droits des citoyens. Les deux institutions entendent poursuivre leur collaboration afin d'accompagner durablement les communes dans la professionnalisation de leurs

pratiques et la mise en conformité avec le cadre légal en matière de protection des données personnelles.

IPDCP- HARC : UN PARTENARIAT STRATEGIQUE POUR UNE COMMUNICATION PLUS SURE.



L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) et la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite audiovisuelle et numérique (HARC) ont procédé, le mercredi 10 décembre 2025, à la signature officielle d'une convention de partenariat destinée à renforcer la protection des données personnelles dans le secteur médiatique et audiovisuel. La cérémonie s'est déroulée en présence du Président de l'IPDCP, le Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, et du Président de la Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite audiovisuelle et numérique (HARC), Monsieur TELOU Pitalounani.

Ce mémorandum vise à instaurer un cadre de coopération institutionnelle entre les deux autorités afin de promouvoir la liberté de la presse tout en garantissant la protection des données personnelles et des droits numériques. À travers cet accord, la HARC s'engage notamment à intégrer systématiquement la dimension « protection des données personnelles » dans ses activités de régulation, de monitoring et de sensibilisation.

Dans son intervention, le Président de l'IPDCP a souligné la nécessité d'une action régulatrice harmonisée entre les institutions, dans un contexte où les pratiques médiatiques évoluent rapidement et où les contenus numériques circulent à grande vitesse. Il a insisté sur l'importance de la coordination pour mieux protéger les citoyens et accompagner les professionnels des médias.

Le Président de la HARC, pour sa part, a salué le leadership du Président de l'IPDCP et a affirmé que ce partenariat vient renforcer la cohérence de l'action publique en matière de protection des données personnelles. Il a réaffirmé l'engagement de la HARC à soutenir l'IPDCP, notamment dans la collecte d'informations pertinentes et dans les actions de prévention et de sanction en cas de manquement.



Le président de la HARC a également annoncé une avancée majeure : l'accès désormais ouvert à l'IPDCP à la salle de contrôle et de monitoring des médias, constituant un dispositif essentiel pour assurer le suivi rigoureux de la conformité des contenus diffusés.

Cette signature marque une étape importante dans la collaboration entre les deux institutions et ouvre la voie à des actions conjointes en faveur

d'un environnement médiatique plus sûr, plus responsable et respectueux des droits numériques des citoyens.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : L'IPDCP SENSIBILISE LES ACTEURS DU PROJET SIHAM/FSRP2 A SOKODE

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a pris part, ce mardi 16 décembre 2025 à Sokodé, à la formation des formateurs organisée dans le cadre du projet SIHAM/FSRP2, mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Engrais (IFDC), en partenariat avec plusieurs structures nationales du secteur agricole.

Cette intervention de l'IPDCP s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des projets de transformation numérique, afin d'assurer une prise en compte effective des exigences légales en matière de protection des données à caractère personnel, conformément à la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019.



Le projet SIHAM/FSRP2 vise à renforcer la résilience du système agricole togolais face aux effets du changement climatique, à travers le

développement de services numériques intégrés destinés aux producteurs agricoles. Ces services portent notamment sur la diffusion d'informations agrométéorologiques par SMS et messages vocaux, le e-conseil agricole, le Système d'Information sur les Marchés (SIM) et la géolocalisation des fournisseurs d'intrants etc.

La mise en œuvre de ces services implique la collecte, le traitement et la diffusion de données à caractère personnel des producteurs agricoles, ce qui soulève des enjeux majeurs en matière de respect de la vie privée, de sécurité des données et de confiance des bénéficiaires.

C'est dans ce contexte que l'IPDCP est intervenue lors de cette formation des formateurs, afin de renforcer les capacités des techniciens de terrain et des partenaires du projet, appelés à déployer et à relayer les activités du SIHAM/FSRP2 à travers les Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA).



La communication animée par l'IPDCP a permis de :

- ✚ présenter le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Togo ;
- ✚ sensibiliser les participants aux types de données personnelles manipulées dans le cadre du projet, notamment les données d'identification, de contact, de localisation et d'usage ;

- ✚ exposer les risques liés à une mauvaise gestion des données, tels que les atteintes à la vie privée, la perte de confiance ou les sanctions prévues par la loi.

Un accent particulier a été mis sur les principes fondamentaux de protection des données, que les acteurs de terrain sont appelés à appliquer au quotidien. Des recommandations spécifiques ont été également formulées à l'endroit des différents acteurs intervenant sur le projet.

Deux interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture de cet atelier notamment le mot de bienvenue du représentant du directeur général de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), Monsieur MIGNOUNA-BABATIMA SATENA Babanwéné et le discours d'ouverture du Directeur Régional de l'ICAT Central, Monsieur ISSIFOU Amadou. Les deux intervenants ont salué la disponibilité et l'accompagnement des plus hautes autorités et des différents services techniques partenaires.



A l'issue de la communication, le représentant de l'IFDC a saisi l'occasion pour saluer le rôle d'appui conseil de l'Instance sur le projet SIHAM/FSRP2, en soulignant que les échanges et recommandations contribueront à renforcer la gouvernance des données, à sécuriser les

activités sur le terrain et à garantir le respect des droits des producteurs agricoles. Il a réaffirmé l'engagement de l'IFDC et ses partenaires à poursuivre la collaboration avec l'IPDCP, afin d'assurer une mise en œuvre conforme, responsable et durable des solutions numériques au service du monde agricole.

À travers cette intervention, l'IPDCP réaffirme sa volonté d'accompagner les responsables de traitement dans leur démarche de conformité, un levier stratégique de confiance, de durabilité et de réussite de tout projet.

Sous l'impulsion du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, la cinquième République togolaise a marqué une étape essentielle dans la consolidation de l'État de droit et dans la protection des libertés fondamentales à l'ère du numérique. Cette République nouvelle consacre non seulement la modernisation des institutions et de la gouvernance publique, mais affirme aussi, avec force, la reconnaissance du droit à la protection de la vie privée numérique du citoyen togolais. En inscrivant la protection des données personnelles au cœur des politiques publiques, le Togo fait le choix d'une souveraineté numérique éclairée, où l'innovation technologique se conjugue avec éthique, transparence et responsabilité.

C'est dans cet esprit que l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a été instituée par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019, complétée par le décret n°2020-111/PR portant organisation et fonctionnement de l'Instance, puis par le décret n°2024-047/PR du 30 septembre 2024, confiant au Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani la responsabilité de diriger cette institution stratégique. L'IPDCP incarne la volonté du Président du Conseil de doter le Togo d'un cadre institutionnel moderne, capable d'assurer la confiance numérique, de protéger les citoyens et de soutenir la transformation digitale du pays. Cette Instance joue un rôle central dans la régulation, l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs publics et privés à la conformité et à la protection des données à caractère personnel.

Parmi les projets phares de l'exercice 2025 figure en bonne place le vaste programme d'encadrement des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection. Ce projet, d'une portée nationale, répond à un double impératif : renforcer la sécurité publique et préserver les libertés individuelles. En effet, les dispositifs de vidéosurveillance, bien qu'indispensables à la prévention des risques et à la protection des

personnes et des biens, posent des enjeux majeurs en matière de respect de la vie privée et de proportionnalité de la collecte d'images. Le développement rapide de ces technologies, souvent déployées sans cadre clair, rendait nécessaire une intervention structurée de l'IPDCP afin d'assurer une régulation efficace et adaptée au contexte togolais.

Ce programme constitue un pilier fondamental de la stratégie nationale de gouvernance numérique. Il vise à instaurer un équilibre entre les impératifs sécuritaires et la préservation des droits fondamentaux. Désormais, toute installation de caméra, que ce soit dans les établissements publics, les entreprises privées, les commerces, les institutions financières, les écoles ou les lieux de culte, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'IPDCP. Cette déclaration permet à l'Instance de s'assurer que les dispositifs installés répondent à une finalité légitime, qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée des personnes filmées, et qu'ils respectent les principes essentiels de la loi de 2019 : la licéité, la transparence, la proportionnalité, la sécurité et la durée de conservation limitée des images.

L'importance de ce projet pour le Togo est multiple. Sur le plan institutionnel, il affirme la capacité de l'État à encadrer l'usage des technologies sensibles tout en protégeant les citoyens. Sur le plan éthique, il consacre la primauté du droit à la vie privée dans un contexte où la surveillance devient omniprésente. Sur le plan économique et technologique, il crée un environnement de confiance propice à l'investissement et à l'innovation. Enfin, sur le plan international, il positionne le Togo parmi les pays africains pionniers en matière de conformité et de régulation des données visuelles, à l'instar du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire, qui ont entrepris des démarches similaires sous l'égide de la CEDEAO et de l'Union africaine.

Concrètement, le processus de déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection a été entièrement digitalisé afin de faciliter l'accès et de renforcer la traçabilité des demandes. Cette transformation s'inscrit dans le partenariat stratégique entre l'IPDCP et l'Agence Togo Digital, dans le cadre plus large de la dématérialisation des

services publics et du renforcement de la confiance numérique. Le demandeur accède à la plateforme officielle, sélectionne l'option « Déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et vidéoprotection » et renseigne l'ensemble des informations requises : finalité du dispositif, emplacement des caméras, durée de conservation des images, responsable du traitement, mesures de sécurité mises en œuvre. Une fois le formulaire complété et soumis, un numéro de suivi est automatiquement attribué pour garantir la traçabilité du dossier.

L'IPDCP procède ensuite à la vérification approfondie de la conformité des informations fournies. Si des erreurs ou des omissions sont détectées, une notification est envoyée au demandeur par SMS et par e-mail pour correction. Lorsque le dossier est complet et conforme, la demande est validée et le demandeur reçoit une notification de validation officielle. La dernière étape concerne le paiement des frais de déclaration et l'obtention du pictogramme officiel de conformité. Ce pictogramme, apposé à proximité des caméras, atteste que le dispositif est déclaré et autorisé par l'Instance. Il symbolise la transparence et la conformité du responsable de traitement, tout en informant les personnes filmées de leurs droits.

L'encadrement de la vidéosurveillance n'a pas seulement une valeur administrative ; il traduit une évolution culturelle profonde. Il invite les entreprises, les collectivités et les citoyens à adopter une approche responsable de la technologie. Dans un monde où les données visuelles peuvent être exploitées à des fins multiples, ce dispositif permet au Togo de se prémunir contre les dérives, de renforcer la confiance et de protéger la dignité humaine. À travers ce projet, l'IPDCP se positionne comme un acteur clé de la sécurité éthique et du développement durable de l'économie numérique nationale.

En parallèle, le second grand chantier de l'exercice 2025 porte sur la digitalisation intégrale des démarches de déclaration des traitements de données personnelles. Ce projet, mené en étroite collaboration avec l'Agence Togo Digital, vise à rendre plus accessibles, plus rapides et plus transparentes les formalités administratives imposées par la loi de 2019. Désormais, toute entité — publique ou privée — peut effectuer en ligne

sa déclaration de traitement, sa demande d'autorisation ou encore la désignation de son correspondant à la protection des données.

Le système numérique mis en place repose sur une architecture moderne et sécurisée. Chaque utilisateur crée un compte, complète les formulaires interactifs, joint les pièces justificatives, effectue le paiement en ligne via les plateformes agréées du Trésor Public et reçoit automatiquement un récépissé numérique. Cette automatisation permet non seulement de réduire les délais de traitement, mais aussi de garantir la traçabilité complète des procédures, depuis la soumission jusqu'à la délivrance du récépissé. Elle contribue également à limiter les erreurs humaines, à fluidifier la communication entre l'IPDCP et les responsables de traitement, et à renforcer la fiabilité du registre national des déclarations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'IPDCP a mis en place une procédure simplifiée, transparente et accessible de déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoprotection. Cette démarche vise à renforcer la traçabilité et la conformité de chaque installation tout en accompagnant les acteurs publics et privés dans leurs obligations légales. La déclaration se déroule en trois grandes étapes. D'abord, le demandeur accède à la plateforme numérique de l'IPDCP et clique sur « Déclaration des dispositifs de vidéosurveillance et vidéoprotection », puis sur « Faire la demande en ligne » pour débiter le processus. Il renseigne ensuite toutes les informations relatives à son dispositif : finalités du traitement, localisation des caméras, durée de conservation des images, mesures de sécurité, et identité du responsable de traitement. Après vérification, il soumet son formulaire, et un numéro de suivi est automatiquement attribué pour permettre le suivi en temps réel du dossier.

Ensuite, l'IPDCP procède à la vérification de la conformité des informations fournies. En cas d'erreur ou d'omission, une notification de correction est adressée au demandeur par SMS et par e-mail. Si le dossier est complet et conforme, la demande est validée et le responsable de traitement reçoit une notification de validation officielle de sa déclaration.

Enfin, une fois l'étude du dossier terminée, le demandeur est notifié du montant à payer au titre des frais de déclaration et du pictogramme réglementaire d'information. Ce pictogramme, conforme aux standards internationaux, constitue la preuve visible de la conformité du dispositif, garantissant ainsi aux usagers et au public la transparence de la surveillance effectuée.

Dans une approche inclusive, l'IPDCP a également tenu compte des réalités locales et territoriales afin d'assurer une égalité d'accès à la démarche sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, si vous êtes à Lomé ou dans les villes proches de Lomé, vous pouvez effectuer la déclaration au siège de l'IPDCP. Si vous êtes à l'intérieur du pays, il est désormais possible de remplir et de déposer la déclaration auprès de la mairie ou de la préfecture de votre localité. Cette innovation vise à rapprocher la conformité des acteurs économiques et institutionnels, notamment dans les zones éloignées des centres urbains. Vous pouvez également effectuer la déclaration en ligne sur le site web de l'IPDCP, grâce à une plateforme intuitive et accessible depuis tout support numérique. Au-delà de la déclaration en ligne, l'Instance a voulu aller plus loin en permettant aux entreprises, institutions publiques et structures locales implantées à l'intérieur du pays de réaliser leurs démarches à travers les collectivités territoriales partenaires. Cette stratégie de proximité, soutenue par une approche de digitalisation progressive, marque une étape décisive dans la décentralisation de la conformité et la promotion d'une culture nationale de la protection des données.

Par ailleurs, ce projet d'encadrement des dispositifs de vidéosurveillance s'articule avec un autre chantier majeur : la digitalisation complète des démarches de déclaration de traitements, mise en œuvre en collaboration avec l'Agence Togo Digital. Cette initiative vise à simplifier les processus administratifs, réduire les délais de traitement et garantir une meilleure interaction entre les citoyens, les entreprises et l'administration. Grâce à cette synergie, l'IPDCP entend offrir une expérience utilisatrice fluide, transparente et sécurisée. À terme, l'objectif est de parvenir à une

interconnexion intelligente entre les bases de données administratives et les plateformes de conformité, tout en assurant un niveau élevé de protection et de cybersécurité. Ce partenariat avec l'Agence Togo Digital illustre la volonté du Togo de bâtir une administration moderne, agile et centrée sur la donnée éthique. Il démontre également que la conformité ne se réduit pas à une exigence réglementaire, mais constitue un véritable levier de transformation numérique et de confiance entre les acteurs publics, privés et les citoyens.

Le projet d'encadrement des dispositifs de vidéosurveillance porté par l'IPDCP représente une avancée majeure dans la gouvernance des données personnelles au Togo. Il traduit la vision d'une autorité qui conjugue innovation et rigueur, modernité et éthique, dans un environnement mondial où la vidéosurveillance s'impose comme un outil de sécurité incontournable mais potentiellement intrusif. En structurant la déclaration, la régulation et le contrôle de ces dispositifs, le Togo envoie un signal fort : la sécurité et la vie privée ne s'opposent pas, elles se complètent, dès lors qu'elles s'inscrivent dans un cadre normatif équilibré et respectueux des droits fondamentaux.

Au-delà de la simplification administrative, la digitalisation des démarches de conformité incarne un changement de paradigme dans la gouvernance publique. Elle met en pratique les principes de l'État moderne, centré sur l'utilisateur, transparent et efficient. Pour les entreprises, elle représente un gain de temps considérable et un gage de crédibilité, notamment dans le cadre de partenariats internationaux où la conformité aux standards de protection des données devient un critère essentiel. Pour l'État, elle constitue un levier de contrôle et de pilotage stratégique, en permettant une meilleure analyse statistique des traitements déclarés et des tendances en matière de protection des données au Togo.

Ces deux projets – l'encadrement des dispositifs de vidéosurveillance et la digitalisation des démarches de déclaration – traduisent la vision d'un Togo résolument tourné vers la modernité, la transparence et la sécurité numérique. Ils participent à l'édification d'un écosystème national de confiance, où chaque citoyen, chaque institution et chaque entreprise peut

évoluer dans un environnement respectueux de ses droits et de ses données. À travers ces initiatives, le Togo rejoint le cercle des nations africaines qui considèrent la donnée comme un bien commun à protéger, à réguler et à valoriser de manière éthique et responsable.

L'année 2025 marque donc une étape charnière dans la consolidation du cadre de protection des données au Togo. L'IPDCP, sous la présidence du Lieutenant-Colonel BELEI Bédiani, poursuit avec détermination sa mission de garant de la conformité et de la confiance numérique. Elle accompagne la mise en œuvre de la politique nationale de transformation numérique, soutient les institutions et les entreprises dans leurs démarches, et sensibilise la population à la culture de la protection des données. Ce travail de fond s'inscrit dans la continuité de la vision présidentielle : celle d'un Togo souverain, innovant et respectueux des droits de chaque citoyen.

Ainsi, la cinquième République togolaise, en érigeant la protection de la vie privée numérique en principe constitutionnel et en pilier de la gouvernance, place le citoyen au cœur de l'action publique. Elle consacre une nouvelle ère : celle où la technologie n'est plus un risque pour la liberté, mais un instrument de justice, de transparence et de progrès.



PARTIE 3: LES DIRECTIVES, LES DÉFIS ET LES PERSPECTIVES DE L'IPDCP

Dans le cadre de l'exécution de ses missions telles que définies par loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) a émis, au cours de la période sous revue, plusieurs directives et notes officielles à l'endroit des institutions publiques, des entreprises privées et du grand public. Ces interventions ont pour finalité de renforcer la conformité, d'accompagner les responsables de traitement et de promouvoir une culture nationale de la protection des données.

I. Encadrement de la vidéosurveillance

La vidéosurveillance désigne l'ensemble des dispositifs techniques permettant la captation, l'enregistrement, la transmission ou la visualisation d'images de personnes physiques au moyen de caméras installées dans des espaces publics, privés ou professionnels. Utilisée principalement pour assurer la sécurité des personnes et des biens, prévenir les infractions et protéger les infrastructures, elle constitue un outil stratégique pour les administrations publiques, les entreprises et les particuliers.

En ce qu'elle permet d'identifier directement ou indirectement des personnes physiques, la vidéosurveillance implique nécessairement le traitement de données à caractère personnel, notamment des données d'images. À ce titre, elle est susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie privée et les libertés individuelles, ce qui justifie un encadrement strict.

En application des dispositions de la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel, notamment celles relatives à l'obligation de déclaration des traitements, l'Instance a engagé un processus d'encadrement de l'usage des dispositifs de vidéosurveillance, à travers une note d'orientation précisant la procédure de déclaration applicable sur l'ensemble du territoire national.

En vertu de cette directive, toute installation de système de vidéosurveillance, ainsi que tout dispositif déjà en place, devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'IPDCP. Cette obligation vise à garantir la protection de la vie privée, à assurer la transparence des pratiques de surveillance et à renforcer la confiance du public dans l'usage des technologies de sécurité.

Les modalités de déclaration sont fixées comme suit :

- ✚ pour les responsables de traitement situés dans le Grand Lomé, la déclaration s'effectue au siège de l'IPDCP ;
- ✚ pour ceux installés à l'intérieur du pays, la déclaration est reçue par l'intermédiaire des collectivités locales, notamment les mairies et préfectures compétentes.

Cette directive a été accompagnée d'une vaste campagne de communication à destination des acteurs publics et privés afin de les sensibiliser sur les obligations légales et les sanctions encourues en cas de non-déclaration.

II. Alerte sur la nouvelle politique de confidentialité de Meta et sur les pratiques des plateformes numériques

En mai 2025, l'IPDCP a réagi publiquement à la nouvelle politique de confidentialité de Meta (27 mai 2025) et à des pratiques similaires observées sur d'autres plateformes numériques, consistant à utiliser les contenus publiés par les utilisateurs (textes, images, commentaires, interactions) pour entraîner des systèmes d'Intelligence Artificielle.

Cette évolution comporte des enjeux majeurs de protection de la vie privée et du principe du consentement, en particulier dans les pays africains où les cadres juridiques nationaux sont en phase de consolidation. L'Instance a exhorté le public à faire preuve de vigilance et à exercer pleinement ses droits reconnus par la loi, notamment le droit d'opposition et le droit au consentement.

L'IPDCP recommande à chaque utilisateur de :

1. consulter la rubrique « Politique de confidentialité » ou « Centre de confidentialité » des plateformes ;
2. sélectionner l'option « S'opposer » ou « Droit d'opposition » ;
3. remplir le formulaire prévu à cet effet et valider la demande.

L'Instance encourage les citoyens à ajuster leurs paramètres de partage, à éviter la publication de données sensibles et à suivre régulièrement l'évolution des politiques de traitement de leurs données.

Elle rappelle que le consentement ne doit jamais être présumé ni implicite et que chaque individu conserve la maîtrise du devenir de ses informations personnelles.

III. Rappel du respect du principe de consentement lors des réunions, ateliers et conférences

Les administrations publiques et diverses organisations publiques et privées, de même que les chancelleries et autres structures étrangères opérant sur le territoire togolais collectent des données personnelles lors de diverses activités et opérations.

L'Instance a constaté que la collecte de données (nom, prénom, fonction, contact, adresse électronique...) sur les listes de présence s'effectue dans la plupart des cas sans mention du consentement explicite des participants. Elle a rappelé que cette pratique contrevient à l'article 14 de la loi n°2019-014, qui impose un consentement libre, éclairé et explicite avant tout traitement.

Afin de garantir la conformité de ces pratiques de collecte de données personnelles, l'IPDCP a adressé en 2025 une recommandation officielle à l'endroit des Secrétaires généraux des ministères et responsables d'organismes publics et parapublics. Cette recommandation est destinée à leur rappeler les obligations légales relatives à la collecte des données personnelles lors des réunions, ateliers, conférences et autres événements officiels.

Un modèle de fiche de présence conforme et une mention type d'information à insérer dans les documents administratifs ont été annexés à titre d'exemple, à la recommandation.

IV. Note de rappel adressée à l'ANID et à l'INSEED dans le cadre du projet "e-ID Togo"

Dans le cadre du projet d'identification nationale biométrique « e-ID Togo », piloté par l'Agence Nationale d'Identification (ANID) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), l'IPDCP a émis deux notes officielles rappelant le cadre légal applicable au traitement des données personnelles.

Au démarrage du projet, annoncé pour le 12 mai 2025, les formalités préalables requises dans le cadre d'une telle opération n'ont pas été effectuées dans les formes appropriées auprès de l'IPDCP. S'agissant de traitement de données d'identification à grande échelle opérés par des structures étatiques, la consultation de l'IPDCP préalablement à cette opération constitue une obligation légale. Ces notes avaient pour objet de régulariser la procédure et de certifier la conformité de l'opération. A la suite de ces notes les organismes concernés ont adressé à l'IPDCP une correspondance officielle tenant lieu de déclaration conformément aux dispositions de la loi.

Ces interventions marquent une étape décisive dans la consolidation du cadre togolais de protection des données et dans la sensibilisation des populations aux risques liés à la numérisation des services.

L'année 2025 aura été celle d'une affirmation de l'autorité, d'un renforcement des mécanismes de régulation, et d'un ancrage institutionnel fort au service d'une gouvernance éthique et responsable des données personnelles au Togo.

L'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), autorité administrative indépendante chargée de garantir le respect des droits et libertés fondamentaux dans le traitement des données personnelles, s'impose progressivement comme un pilier essentiel de la gouvernance numérique au Togo. Cependant, sa montée en puissance s'accompagne de plusieurs défis structurels, techniques et institutionnels qu'il convient d'identifier et d'analyser afin d'envisager des réponses durables et cohérentes.

Dans un environnement mondial en constante mutation, marqué par la dématérialisation des échanges, la transformation digitale et la montée en puissance de l'Intelligence Artificielle, l'IPDCP doit consolider ses bases, renforcer ses capacités et moderniser ses outils pour assumer pleinement son rôle de régulateur, de conseiller et de garant de la vie privée. Ces défis se déclinent sur trois axes majeurs : les défis techniques, les défis institutionnels et les contraintes budgétaires.

I. Les défis techniques

Sur le plan technique, l'IPDCP se trouve confrontée à une double exigence : maîtriser les technologies émergentes et garantir la protection effective des données dans un écosystème de plus en plus complexe. L'essor des dispositifs de vidéosurveillance, des solutions biométriques, des plateformes de e-gouvernement, de la digitalisation des paiements et des solutions d'Intelligence Artificielle soulève de nouveaux enjeux de conformité et de sécurité.

L'Instance doit renforcer son dispositif technologique interne afin d'assurer une meilleure gestion des déclarations de traitements, des plaintes, des analyses d'impact et des audits de conformité. Cela suppose la mise en place d'outils informatiques modernes, interconnectés et sécurisés, capables d'accompagner le déploiement des services

numériques tout en respectant les exigences légales en matière de protection des données personnelles.

Le défi technique repose également sur le développement des compétences internes : ingénierie de la sécurité des systèmes d'information, analyse de risques, veille technologique et gestion des incidents. À travers un plan de renforcement des capacités, l'IPDCP ambitionne de doter ses équipes d'experts capables de suivre et d'évaluer les solutions technologiques déployées par les acteurs publics et privés.

Enfin, la digitalisation progressive des démarches administratives de l'IPDCP, réalisée avec le soutien de l'Agence Togo Digital, ouvre de nouvelles perspectives. La mise en place de plateformes interactives de déclaration des traitements, notamment ceux liés à la vidéosurveillance, vise à simplifier les démarches et à rapprocher l'administration des citoyens. Toutefois, cette transition numérique exige un accompagnement technique constant pour garantir la fiabilité, la sécurité et la continuité des services.

II. Les défis institutionnels

Sur le plan institutionnel, l'IPDCP œuvre à consolider sa place dans le paysage administratif et réglementaire togolais, tout en affirmant son rôle d'autorité indépendante. Le renforcement de sa structure organisationnelle, la mise en place effective de ses organes statutaires et la désignation par les responsables de traitement des Correspondants à la Protection des Données à caractère personnel (CPD) représentent un enjeu majeur pour son efficacité et sa crédibilité.

L'un des défis les plus importants demeure la mise en place complète du Comité de direction, organe collégial prévu par les textes, garantissant la gouvernance stratégique, la délibération collégiale et la cohérence de l'action de l'Instance. L'installation effective de ce Comité renforcerait la capacité de l'IPDCP à prendre des décisions concertées, à suivre les orientations fixées par l'Etat et à coordonner les activités de régulation, de contrôle et de communication.

La prestation de serment des agents assumant les missions de l'IPDCP est une obligation légale dont l'accomplissement est un préalable nécessaire à la crédibilité des interventions de l'Instance.

L'autre défi institutionnel concerne la présence territoriale de l'Instance. Afin d'assurer un maillage national efficace, l'IPDCP envisage de s'appuyer sur des partenariats institutionnels afin de mutualiser les moyens, les capacités et les ressources disponibles.

Sur le plan de son ouverture à l'international, l'IPDCP entend adhérer aux réseaux des autorités de protection des données personnelles en Afrique et dans le monde.

III. Les contraintes budgétaires

Sur le plan budgétaire, les ressources allouées à l'IPDCP restent encore insuffisantes au regard de l'étendue de ses compétences et des besoins logistiques et techniques indispensables à son fonctionnement optimal. Cette contrainte budgétaire se traduit notamment par la difficulté à déployer les structures régionales, à équiper les services techniques en outils de contrôle modernes, ou encore à recruter des profils hautement qualifiés dans un environnement numérique très compétitif.

Une gestion budgétaire rigoureuse, axée sur la performance, la transparence et la priorisation des actions à fort impact, permettra à l'IPDCP de consolider sa crédibilité tout en assurant la pérennité de ses projets.

Les défis de l'IPDCP traduisent la vitalité d'une institution en pleine expansion, engagée dans la construction d'une souveraineté numérique togolaise forte et éthique.

En 2026, l'IPDCP entend consolider son rôle de régulateur de confiance et de garant du respect des droits numériques fondamentaux des citoyens.

Ces perspectives reposent sur sept axes stratégiques, complémentaires et articulés, qui visent à renforcer la gouvernance nationale des données personnelles, à ancrer durablement la culture de la protection des données dans la société togolaise et à positionner le Togo comme un acteur de référence dans l'espace numérique africain.

I. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

1. Consolidation du dispositif normatif

L'une des priorités majeures de l'année 2026 consiste à parachever l'édifice juridique initié par la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel. Cette loi a posé les principes fondamentaux, mais sa pleine effectivité suppose l'adoption de textes d'application détaillant les procédures, les régimes d'autorisation, les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées.

L'IPDCP poursuivra, en concertation avec les ministères concernés et les acteurs institutionnels, le processus d'élaboration et d'adoption de ces textes réglementaires. Ils permettront d'harmoniser les pratiques et de garantir une interprétation cohérente de la loi dans tous les secteurs d'activité.

2. Mise en place du Comité de direction et structuration interne

Le fonctionnement collégial et la gouvernance interne de l'Instance seront renforcés par la mise en place effective du Comité de direction, conformément aux dispositions légales.

L'IPDCP mènera un plaidoyer actif auprès des autorités compétentes pour la désignation des membres du Comité, leur prestation de serment et leur installation officielle.

Parallèlement, l'Instance poursuivra le renforcement de ses capacités institutionnelles, notamment la structuration des directions juridique et technique, l'élaboration d'un organigramme fonctionnel, la définition des profils de poste et la professionnalisation des équipes.

3. Élaboration de référentiels sectoriels

Afin de faciliter la mise en conformité des responsables de traitement, l'IPDCP développera des guides, chartes et référentiels sectoriels.

Ces outils concerneront notamment les administrations publiques, les opérateurs économiques, les institutions financières, les prestataires de santé, les établissements scolaires et les collectivités locales.

Chaque référentiel proposera des bonnes pratiques, des modèles de clauses contractuelles et des procédures de notification d'incident, contribuant ainsi à une meilleure appropriation de la loi par les différents acteurs.

II. Élaboration et mise en œuvre du Plan stratégique 2026–2028

1. Une planification alignée sur les politiques nationales et régionales

Le Plan stratégique 2026–2028 constituera le principal instrument de planification et de pilotage de l'Instance. Il sera aligné sur la Politique nationale du numérique, la Stratégie nationale de cybersécurité, la Feuille de route gouvernementale 2025, ainsi que sur les standards régionaux et internationaux, notamment ceux de l'UEMOA, de la CEDEAO et du Conseil de l'Europe.

Ce plan précisera les grandes orientations, les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les moyens de mise en œuvre. Il intégrera également les enjeux émergents tels que l'Intelligence Artificielle, le big data, la biométrie, les objets connectés et la souveraineté des infrastructures numériques.

2. Approche de gestion axée sur les résultats

La mise en œuvre du plan stratégique reposera sur une approche de gestion axée sur les résultats. Des plans d'action annuels seront élaborés, assortis d'indicateurs de performance et d'outils de suivi-évaluation.

Un dispositif de reporting permettra de mesurer régulièrement les progrès réalisés et d'assurer la redevabilité vis-à-vis des citoyens, du gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

3. Transparence et communication institutionnelle

L'IPDCP publiera chaque année un rapport d'exécution du Plan stratégique, détaillant les réalisations, les défis rencontrés et les perspectives d'ajustement.

Cette transparence contribuera à renforcer la confiance du public et la légitimité de l'Instance en tant qu'autorité indépendante.

III. Promotion de la culture de protection des données auprès des citoyens

1. Sensibilisation et éducation citoyenne

L'une des missions fondamentales de l'IPDCP est de promouvoir une culture nationale de protection des données personnelles.

Au cours de l'année 2026, l'Instance déploiera une stratégie de communication et d'éducation numérique destinée à sensibiliser toutes les couches de la population : jeunes, élèves, étudiants, fonctionnaires, entrepreneurs, journalistes, élus locaux....

Des campagnes thématiques seront conduites sur des sujets concrets :

- ✚ la protection des données personnelles en ligne ;
- ✚ les précautions à prendre lors de l'utilisation des réseaux sociaux ;
- ✚ les droits d'accès, de rectification et d'effacement des données ;
- ✚ la responsabilité des entreprises et des administrations dans la collecte et le traitement des informations personnelles.

2. Outils pédagogiques et partenariats médiatiques

Pour assurer une large diffusion des messages, l'IPDCP développera des supports variés (brochures, affiches, capsules vidéo, émissions interactives, modules e-learning).

Ces supports seront produits en français et en langues locales, en partenariat avec les médias publics et privés, les associations de jeunesse et les ONG spécialisées dans la citoyenneté numérique.

3. Institution d'une journée nationale de la protection des données personnelles

L'Instance instituera une Journée nationale de la protection des données personnelles, organisée en coordination avec les partenaires institutionnels. Cet événement constituera un espace d'échanges, de formation et de reconnaissance des bonnes pratiques, favorisant ainsi la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour des données personnelles.

IV. Renforcement des compétences et professionnalisation des acteurs

1. Développement des compétences nationales

Le renforcement des capacités des acteurs publics et privés représente un enjeu majeur.

L'IPDCP mettra en place un programme de formation destiné aux Correspondants à la Protection des Données à caractère personnel (CDP), responsables de traitement, régulateurs sectoriels, magistrats, officiers de police judiciaire et journalistes.

Ces formations aborderont à la fois les aspects juridiques (principes, droits des personnes, obligations des responsables de traitement...) et techniques (sécurité des systèmes d'information, analyse d'impact, audit de conformité, gestion des incidents...).

2. Partenariat pour la formation

L'Instance renforcera sa collaboration avec l'Agence Nationale de Formation des Collectivités Territoriales (ANFCT), les universités et les

centres de recherches pour concevoir des modules de formations en protection des données personnelles.

3. Accompagnement personnalisé

L'IPDCP développera des ressources pour répondre aux demandes de formation et d'assistance technique formulées par les institutions publiques, les entreprises, les ONG et les projets de développement. Cette approche de proximité contribuera à diffuser la culture de la conformité et à renforcer les pratiques éthiques dans la gestion des données.

V. Renforcement des partenariats institutionnels

1. Coopération interinstitutionnelle

La protection des données est une responsabilité partagée. L'IPDCP travaillera en synergie avec les autres institutions constitutionnelles et autorités administratives indépendantes, notamment les ministères, la CNDH, la CENI, la HARC, etc.

Ces partenariats permettront d'intégrer la dimension "protection des données" dans les politiques de droits de l'homme, de communication, d'élections, et de gouvernance publique.

2. Intégration dans les politiques sectorielles

L'Instance accompagnera les ministères et agences dans la mise en conformité des traitements de données personnelles. Elle fournira un appui technique pour la rédaction de politiques internes de confidentialité, la gestion des bases de données, la protection des données de santé, la régulation des fichiers biométriques et la gouvernance des identités numériques.

3. Dialogue multi-acteurs

L'IPDCP favorisera l'émergence de cadres de concertation associant le secteur privé, les organisations professionnelles, les associations de consommateurs et la société civile. Ces cadres de dialogue permettront d'aborder les problématiques nouvelles (Intelligence Artificielle, géolocalisation, profilage, publicité ciblée) et d'élaborer des solutions concertées.

VI. Ancrage régional et international

1. Coopération régionale et internationale

La coopération internationale est un levier stratégique pour renforcer les capacités de l'Instance et valoriser l'expertise nationale. L'IPDCP entend donc adhérer à l'Association Francophones des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP), au Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP), et au Comité des Autorités de Protection des Données de l'UEMOA (CADP). Ces cadres favorisent l'échange d'expériences, l'harmonisation des pratiques et la convergence des réglementations.

2. Ratification de la Convention 108+

L'Instance accompagnera le processus de ratification et de mise en œuvre de la Convention 108+ du Conseil de l'Europe, considérée comme la norme de référence internationale en matière de protection des données.

Cette adhésion renforcera la crédibilité du Togo dans la coopération internationale et facilitera les transferts transfrontaliers de données dans un cadre sécurisé.

3. Partenariats bilatéraux et multilatéraux

L'IPDCP développera des partenariats de coopération technique avec d'autres autorités africaines et européennes, les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, Union africaine) et les partenaires techniques (Banque mondiale, GIZ, OIF, Union européenne, etc.).

Ces collaborations permettront de bénéficier d'appuis techniques, de programmes de formation et de financements pour la mise en œuvre des projets stratégiques.

4. Positionnement du Togo comme hub régional

Le Togo ambitionne de devenir un centre d'excellence régional en matière de protection des données, de conformité numérique et de gouvernance de l'Intelligence Artificielle.

L'IPDCP jouera un rôle moteur dans cette dynamique, en initiant des projets de coopération régionale, en organisant des forums internationaux et en développant un pôle de formation sous-régional.

5. Développement d'une réglementation thématique adaptée aux nouveaux défis

L'évolution rapide des technologies appelle une adaptation continue du cadre normatif. L'IPDCP développera des réglementations thématiques spécifiques pour répondre aux nouveaux risques et usages numériques :

- ✚ vidéosurveillance et vidéoprotection : définition des conditions d'installation, de conservation et d'accès aux images, dans le respect du principe de proportionnalité.
- ✚ géolocalisation et mobilité : encadrement de l'utilisation des données de localisation par les opérateurs et les employeurs.
- ✚ prospection directe et marketing digital : régulation du profilage et des pratiques publicitaires intrusives pour garantir le consentement éclairé des utilisateurs.
- ✚ transferts internationaux de données : mise en place d'un mécanisme d'autorisation, d'encadrement et de contrôle conforme aux standards internationaux (Convention 108+, Règlement Général sur la Protection des Données, décisions d'adéquation).

Ces réglementations renforceront la souveraineté numérique du Togo et offriront un cadre clair aux acteurs économiques.

En définitive, les perspectives pour 2026 traduisent la volonté de faire de la protection des données à caractère personnel un levier essentiel de la transformation numérique au Togo, participant à la consolidation de la gouvernance publique, à la protection des droits fondamentaux et au développement d'une économie numérique de confiance. Fort de ses acquis et des actions à venir, l'IPDCP entend renforcer l'efficacité de ses missions afin de contribuer à l'émergence d'un cadre numérique exemplaire, fondé sur une gouvernance éthique et sécurisée des données, gage de confiance pour les citoyens et levier déterminant de la modernisation de l'action publique.

Conclusion

Au terme de l'exercice 2025, l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) peut légitimement se prévaloir d'avoir posé les bases d'un service public opérationnel et tourné vers l'intérêt général. Cette première année d'activités a permis de transformer une ambition institutionnelle en une réalité concrète, visible et progressivement intégrée par les acteurs publics, privés et par les citoyens.

Les actions menées au cours de l'année 2025 traduisent une volonté claire : faire de la protection des données personnelles un pilier transversal de la gouvernance publique, de la transformation numérique et du développement économique et social du Togo. En s'inscrivant dans une démarche de pédagogie et d'accompagnement, l'IPDCP a œuvré à instaurer une relation de confiance durable entre l'institution, les responsables de traitements et les personnes concernées.

Toutefois, les résultats obtenus, aussi significatifs soient-ils, ne constituent qu'une première étape. Les défis à venir demeurent importants, notamment en matière de renforcement des capacités humaines, de couverture territoriale, de consolidation des mécanismes des formalités préalables, d'adaptation aux évolutions technologiques rapides, en particulier celles liées à l'Intelligence Artificielle, aux données biométriques et aux plateformes numériques. Ces enjeux appellent une mobilisation continue, une coopération institutionnelle renforcée et un engagement soutenu de l'ensemble des parties prenantes.

Consciente de ces défis, l'IPDCP aborde les perspectives à venir avec détermination et responsabilité. Les années à venir seront consacrées à l'approfondissement de l'action de sensibilisation, de régulation, au renforcement de la proximité avec les citoyens sur toute l'étendue du territoire national, ainsi qu'au développement de partenariats stratégiques, tant au niveau national qu'international. L'objectif demeure constant : garantir une protection effective des données personnelles, tout en accompagnant l'innovation et le développement du numérique au service des populations.

Ainsi, fidèle à la vision portée par Son Excellence Monsieur le Président du Conseil, Faure Essozimna GNASSINGBÉ, et en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques du Gouvernement, l'IPDCP entend poursuivre son action avec rigueur et sens du service public. La protection des données personnelles n'est pas une contrainte, mais un levier de confiance, de compétitivité et de souveraineté numérique pour le Togo.

C'est avec cet engagement renouvelé que l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel soumet le présent rapport à la haute attention des plus hautes autorités de la République, convaincue que les efforts engagés contribueront durablement à l'édification d'un espace numérique sûr, inclusif et respectueux des droits fondamentaux de chaque citoyen.